



PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL LES PIERRES BLANCHES À ST-OUEN-SUR-GARTEMPE (87)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique





Projet de parc photovoltaïque au sol Les Pierres Blanches à St-Ouen-sur-Gartempe (87)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique
Mars 2024

Version	Date
Etat initial V1	08/09/2021
Volet paysager complet	15/03/2024



Agence Hauts-de-France
(siège social)
ZAC du Chevalement
5 rue des Molettes
59286 Roost-Warendin
03 27 97 36 39

Agence Grand-Est
Espace Sainte-Croix
6 place Sainte-Croix
51000 Châlons-en-Champagne
03 26 64 05 01

Agence Val de Loire
Zone Écoparc
Rue des Petites Granges
49400 Saumur
02 41 51 98 39

Agence Seine-Normandie Evreux
Parc d'Activités le Long Buisson
380 rue Clément Ader - Bât. 1
27930 Le Vieil-Evreux
02 32 32 53 28

Agence sud
Rue des Cartouses
84390 Sault
04 90 64 04 65

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	5	3.3 Analyse des incidences "brutes"	41
1.1 Objectifs de l'étude	6	3.3.1 Phase chantier	41
1.2 Méthodologie	6	3.3.2 Phase exploitation	41
1.2.1 Articulation de l'étude	6	3.3.3 Méthodologie de réalisation des photomontages	42
1.2.2 Documentation consultée	6	3.3.4 Présentation des photomontages	42
1.2.3 Définition des aires d'étude	6	3.3.5 Carnet de photomontages	43
1.3 Présentation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)	6	3.3.6 Bilan des incidences "brutes"	46
Chapitre 2. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE	9	3.4 Phase démantèlement	46
2.1 Un paysage collinaire offrant de longues perspectives	10	3.5 Effets cumulés	46
2.1.1 Un vaste plateau ondulé délimité par deux vallées principales	10	3.5.1 Cadre légal	46
2.1.2 Les paysages de la Basse Marche	12	3.5.2 Avis rendus sur les projets par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)	46
2.1.3 Des bourgs perchés sur les rebords de vallées	14	3.6 Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement	47
2.1.4 Les infrastructures routières	16	3.6.1 Mesure d'évitement (E)	47
2.1.5 Un paysage rapproché cloisonné	17	3.6.2 Mesure de réduction (R)	47
2.1.6 Insertion du site d'implantation dans son environnement	19	3.6.3 Mesure d'accompagnement	47
2.2 Une patrimoine protégé concentré sur Le Dorat	27	3.7 Analyse des incidences "résiduelles"	47
2.2.1 Le patrimoine protégé du Dorat	27	3.7.1 Choix des prises de vue	47
2.2.2 Le reste du patrimoine protégé	28	3.7.2 Bilan des incidences "résiduelles"	48
2.3 Une valorisation touristique concentrée entre Le Dorat et la vallée de la Gartempe	29	3.7.3 Mesure de compensation (C)	48
2.3.1 Les sentiers de randonnée	29	3.8 Analyse de l'évolution du site (scénario de référence)	49
2.3.2 La route touristique du Haut-Limousin	29	3.9 Conclusion de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique	50
2.4 Synthèse des sensibilités paysagères, patrimoniales et touristiques	31		
2.4.1 Sensibilités paysagères	31		
2.4.2 Sensibilités patrimoniales	31		
2.4.3 Sensibilités touristiques	31		
2.5 Préconisations d'implantation	34		
Chapitre 3. Incidences et mesures	37		
3.1 Présentation du projet photovoltaïque	38		
3.1.1 Présentation des éléments techniques	38		
3.1.2 Plan d'implantation	40		
3.2 Généralités sur la perception d'un projet agrivoltaïque	41		

CHAPITRE 1. PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE

1.1 Objectifs de l'étude

La construction du paysage définit une vision d'ensemble des éléments constitutifs d'un lieu. Le paysage révèle la formation du sol, en exprime l'histoire et retranscrit l'activité humaine afin de définir l'identité d'un site. La lecture d'un paysage va donc au-delà des limites administratives d'un territoire.

Ainsi, le paysage conçoit un territoire comme un tout qui ne peut se réduire à la juxtaposition d'éléments. Les éléments caractérisant un paysage appartiennent autant à la nature qu'à la culture des hommes qui occupent ou ont occupé un lieu. Le paysage est ainsi la traduction d'une interface nature/culture.

« Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations. »

1.2 Méthodologie

1.2.1 Articulation de l'étude

L'étude a lieu en deux phases :

- **l'état initial** du paysage, des lieux de vie, du patrimoine et du tourisme vise à déterminer les caractéristiques du territoire et à évaluer les principales sensibilités. La synthèse de ces éléments permet de définir les grandes orientations de l'implantation du projet photovoltaïque au sol ;
- **l'évaluation des incidences du projet sur les thèmes considérés.**

La méthodologie s'appuie sur des recherches documentaires et un travail de terrain. Les outils consultés sont les atlas des paysages, de la documentation touristique, des études communales et d'autres études diverses, compulsés auprès des services de l'Etat (DREAL, DDT, CAUE), des comités départementaux de tourisme, des communes concernées par le projet et limitrophes.

1.2.2 Documentation consultée

Les principaux documents consultés sont :

- *Atlas des Paysages du Limousin*;
- *Guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol, avril 2011* ;
- *Base de données documentaires, base Mérimée, Direction de l'Architecture et du Patrimoine.*

1.2.3 Définition des aires d'étude

Le guide méthodologique de l'étude d'impact des installations solaires photovoltaïques évoque la visibilité des installations dans un rayon de 3 à 5 kilomètres.

Au vu des caractéristiques paysagères locales, l'**aire d'étude éloignée** s'appuie sur les éléments de relief, les boisements principaux qui constituent des écrans visuels majeurs, les axes routiers et les zones habitées. Aussi, celle-ci est comprise dans un rayon allant de 3 à 5km de la ZIP du projet. Au delà de ce rayon d'étude, le projet photovoltaïque ne sera pas perceptible.

L'**aire d'étude rapprochée** s'appuie principalement sur les zones accessibles et fréquentées à savoir les axes routiers et les habitations les plus proches. Aussi cette aire s'inscrit dans un rayon d'environ 2km de la ZIP.

Enfin, l'**aire d'étude immédiate** correspond à un périmètre situé à 500m de la ZIP.

1.3 Présentation de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

La ZIP se situe sur la commune de Saint-Ouen-sur-Gartempe, dans le département de la Haute-Vienne (87). Cette commune rurale se situe à environ 40km au nord-ouest de Limoges. Le site s'insère dans un paysage bocager ondulé sur l'emplacement d'une ancienne carrière d'extraction de quartz blanc.

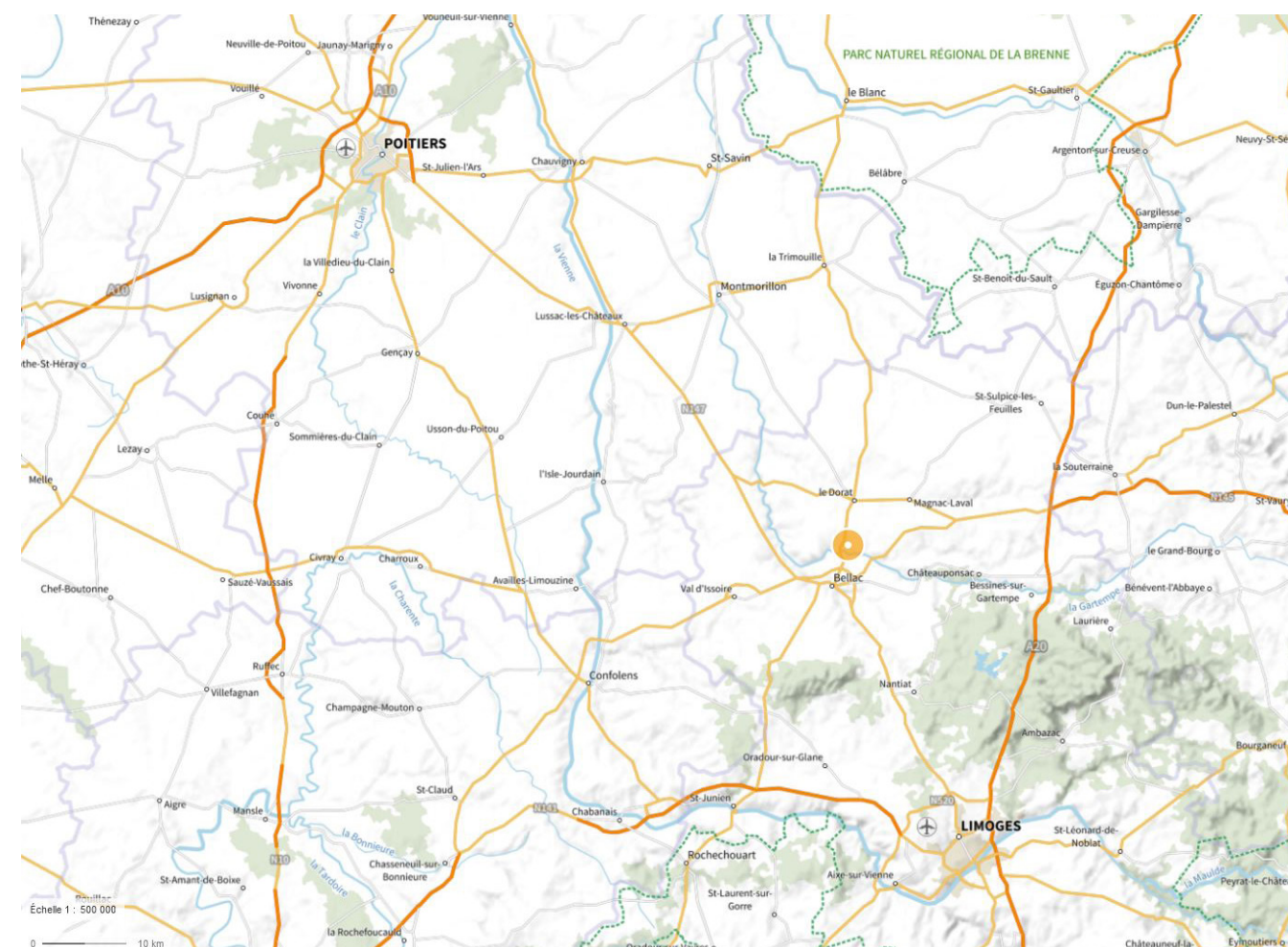


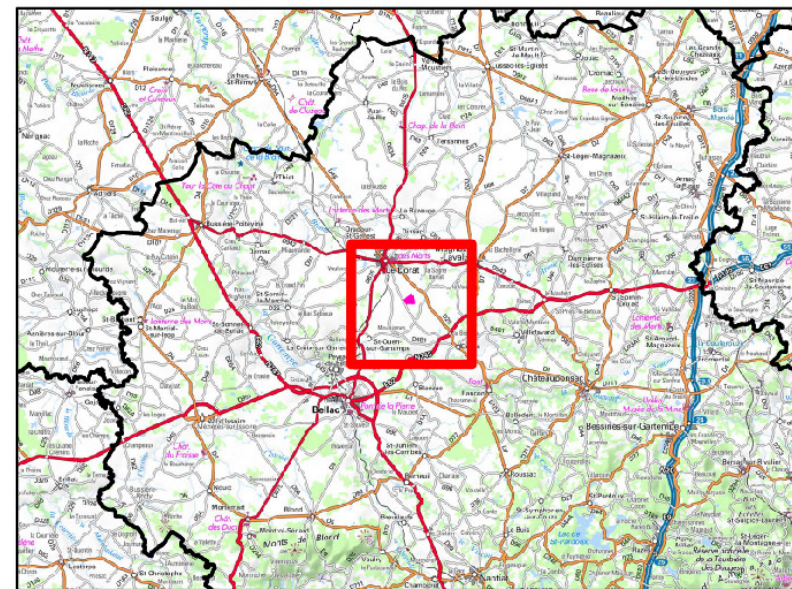
Illustration 1. Localisation de la ZIP



Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Définition des aires d'étude



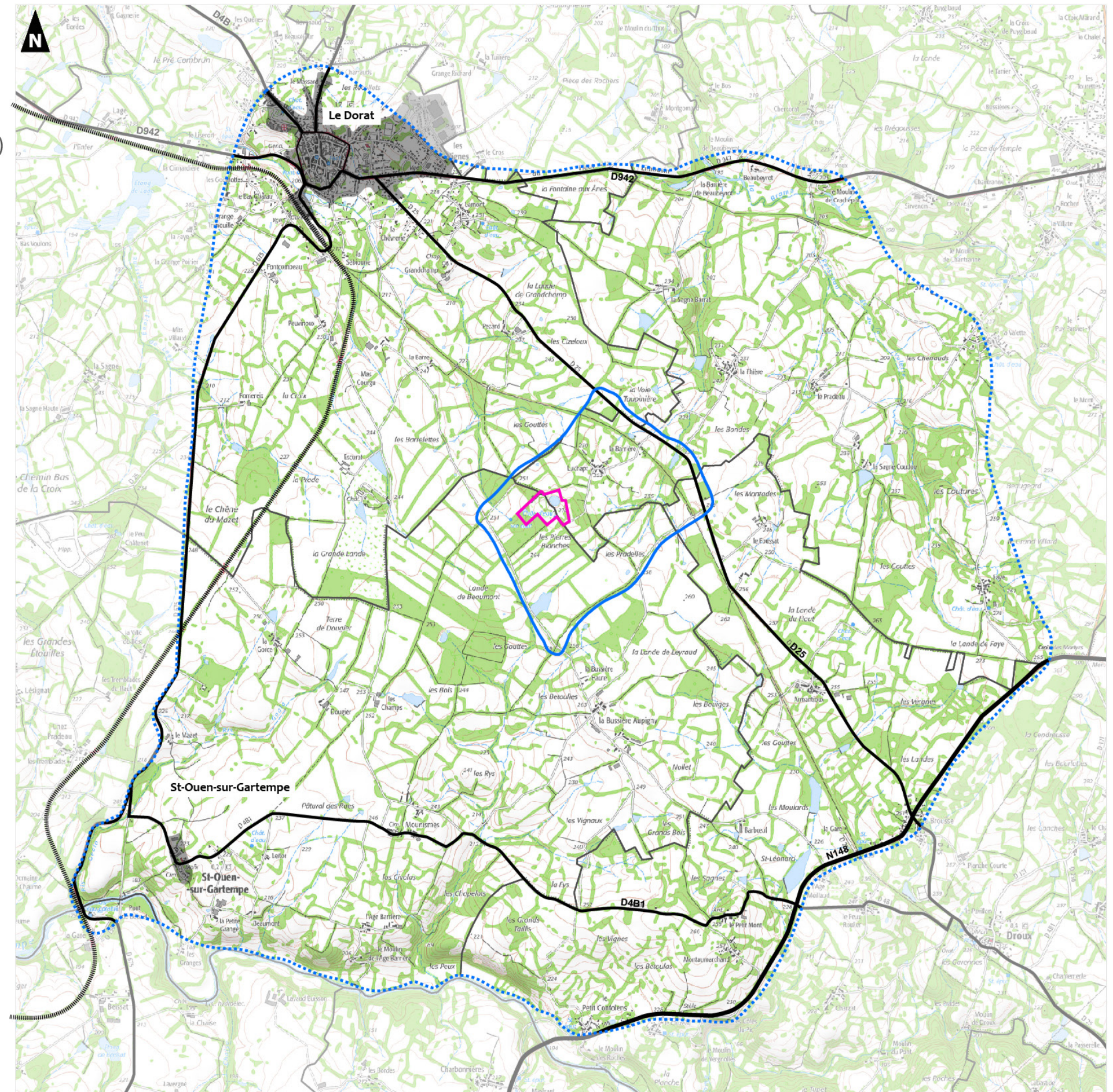
- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Limites communales
- Boisement et maille bocagère
- Bourg

Réseaux routier et ferroviaire :

- Route nationale
- Route départementale
- Voie ferrée



Réalisation : AUDDICE, septembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : WPD - AUDDICE, 2021



CHAPITRE 2. ETAT INITIAL PAYSAGER, PATRIMONIAL ET TOURISTIQUE

2.1 Un paysage collinaire offrant de longues perspectives

L'identification des contours et le choix des dénominations des unités de paysage relèvent d'une synthèse entre les données factuelles, sensibles et socioculturelles du paysage. Les unités doivent en effet refléter à la fois la nature des composantes territoriales, la perception de leurs structures et ambiances, et correspondre au mieux aux sentiments d'appartenance des populations. Le découpage et la description des unités paysagères provient de l'atlas des paysages du Limousin.

2.1.1 Un vaste plateau ondulé délimité par deux vallées principales

Le territoire d'étude s'inscrit sur un plateau délimité au nord par la vallée de la Brame et au sud par la vallée de la Gartempe. Ces deux vallées présentent un profil assez similaire. En effet, ces deux vallées s'écoulent de manière assez sinueuse en suivant une orientation globale est/ouest. Néanmoins, la vallée de la Gartempe, la plus importante, présente un encaissement plus marqué qui contribue à créer des coteaux pentus recouverts de boisements ou de prairies pâturées.

Le plateau qui s'intercale entre ces deux vallées (zone interfluviale), présente un aspect ondulant alternant les creux et les bosses. Son altitude moyenne se situe autour de 250m avec un point haut situé à 274 m (là où se situe la ZIP du projet). Le caractère ondulant du plateau est le résultat d'un creusement par des vallées humides ou sèches qui se jettent dans les deux vallées qui bornent le plateau. De fait, cette alternance de points hauts et de points bas conditionne fortement la découverte du territoire, en plus du couvert végétal.

Bien que le relief présente des variations limitées, son rôle dans les perceptions visuelles du territoire est important. En effet, le relief ne variant que très peu, il est difficile de percevoir le paysage dans son ensemble. Ainsi, les sensibilités sont nulles depuis les secteurs éloignés, et plus particulièrement depuis les vallées, et faibles depuis les secteurs plus proches.



Photographie 1. Quelques subtiles variations topographiques animant le paysage

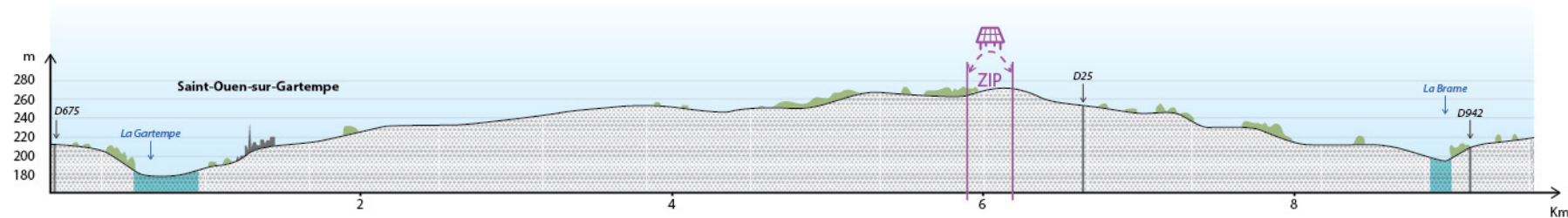


Illustration 2. Coupe topographique AA' de l'aire d'étude éloignée



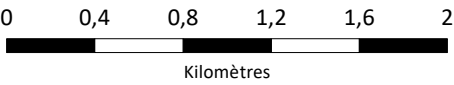
Photographie 2. Vallée de la Gartempe cadrée par des coteaux marqués



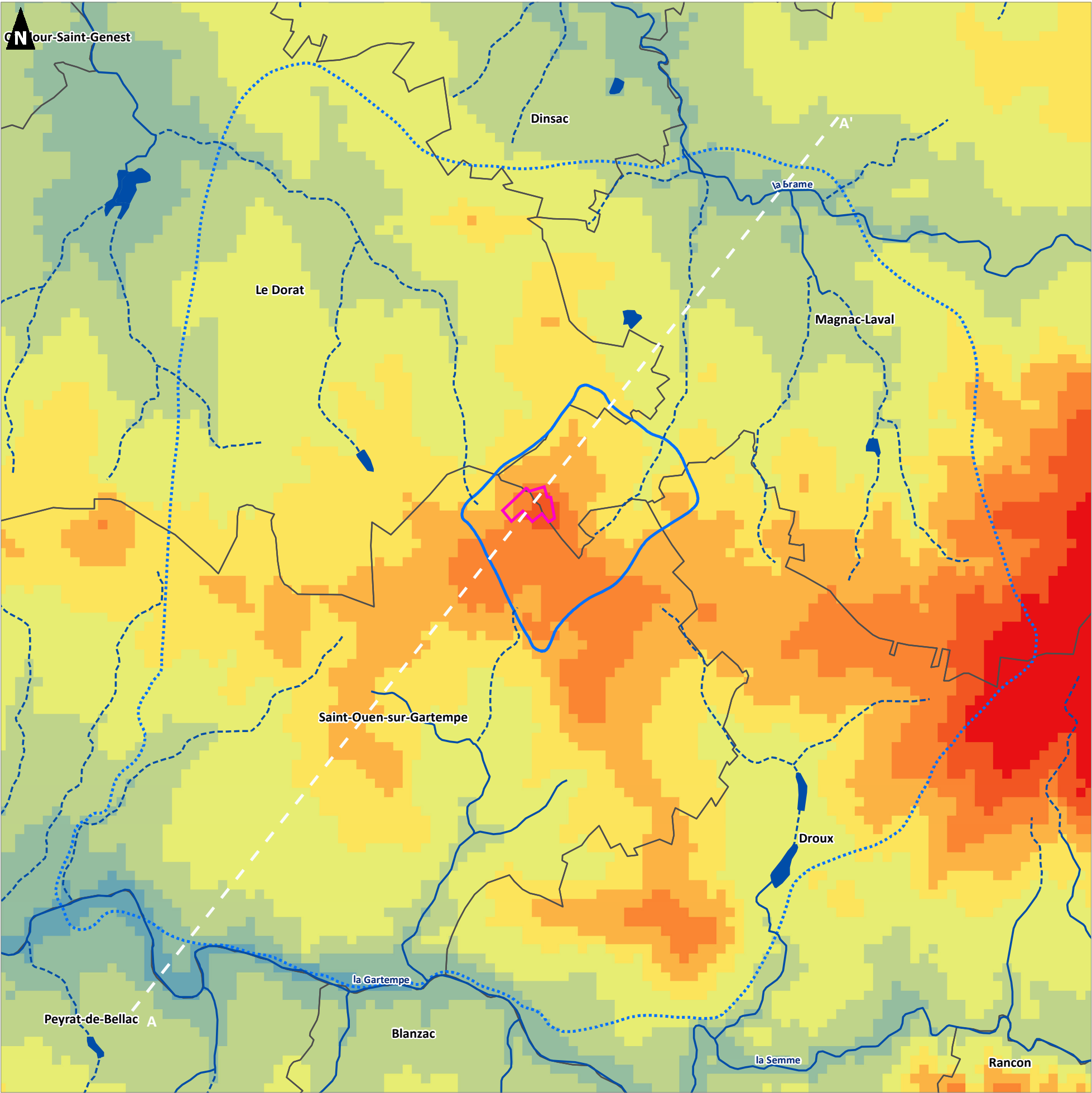
Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Topographie

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
 - Limites communales
- Réseau hydrographique :
- Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau intermittent
 - Plan d'eau
- Altitude (en m) :
- 160 - 180
 - 180 - 200
 - 200 - 220
 - 220 - 240
 - 240 - 250
 - 250,0000001 - 260
 - 260 - 270
 - 270 - 280
 - > 280



Réalisation : AUDDICE, septembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25 - BD ALTI 75m
Sources de données : WPD - AUDDICE, 2021



2.1.2 Les paysages de la Basse Marche

L'aire d'étude éloignée est caractérisée par un plateau ondulé limité au nord et au sud par les vallées de la Brame et de la Gartempe. Sur ce territoire, l'Atlas des paysages du Limousin identifie une seule unité paysagère : la Basse Marche.

Si le paysage de l'aire d'étude éloignée s'inscrit dans une seule et même unité paysagère, quelques différences apparaissent, notamment en lien avec le relief, comme évoqué précédemment. Aussi, deux sous entités paysagères sont identifiables :

- le plateau agricole ;
- les vallées de la Brame et de la Gartempe.

■ Le plateau agricole

La grande majorité du paysage de l'aire d'étude éloignée est caractérisée par ce paysage homogène dans sa perception. En effet, malgré de subtiles variations topographiques qui animent le paysage, ce dernier se compose d'une trame bocagère relativement bien préservée qui cadre des parcelles orientées vers l'élevage principalement ovin et bovin. Ce maillage bocager permet alors de multiplier les écrans visuels permettant une découverte du territoire progressive où très peu de percées lointaines sont proposées. Quelques points hauts franchis par les axes routiers, comme la D25 ou la D675 pour les principales, permettent de disposer de perspectives plus lointaines. Quelques boisements, s'insérant en continuité de la trame bocagère, composent également le paysage et proposent ponctuellement une ambiance très intimiste à l'ombre des arbres.

Si l'eau est un motif très peu identifiable, sa présence est tout de même suggérée par de la végétation hygrophile présente en fond de vallon. Certains cours d'eau sont également marqués par un liseré arboré qui les accompagne. Le plateau agricole se compose d'une multitude de retenues d'eau qui s'égrènent çà et là, le plus souvent aux abords de sièges d'exploitation et constituent des motifs difficilement perceptibles, à l'exception des retenues situées en bordure de voie.

Les sensibilités visuelles du plateau agricole sont nulles compte tenu du rôle joué par la végétation dans le cloisonnement des perceptions. La sensibilité du paysage réside néanmoins dans la préservation des motifs qui le caractérisent à l'image des boisements et de haies arborées.



Photographie 7. Plan d'eau ponctuant le paysage



Photographie 5. Paysage bocager au cloisonnement visuel marqué



Photographie 4. Percée visuelle depuis un point haut sur des paysages éloignés



Photographie 3. Végétation hygrophile suggérant la présence de l'eau



Photographie 6. Cours d'eau bordé d'une ripisylve arborée bordé par une prairie pâturée



Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

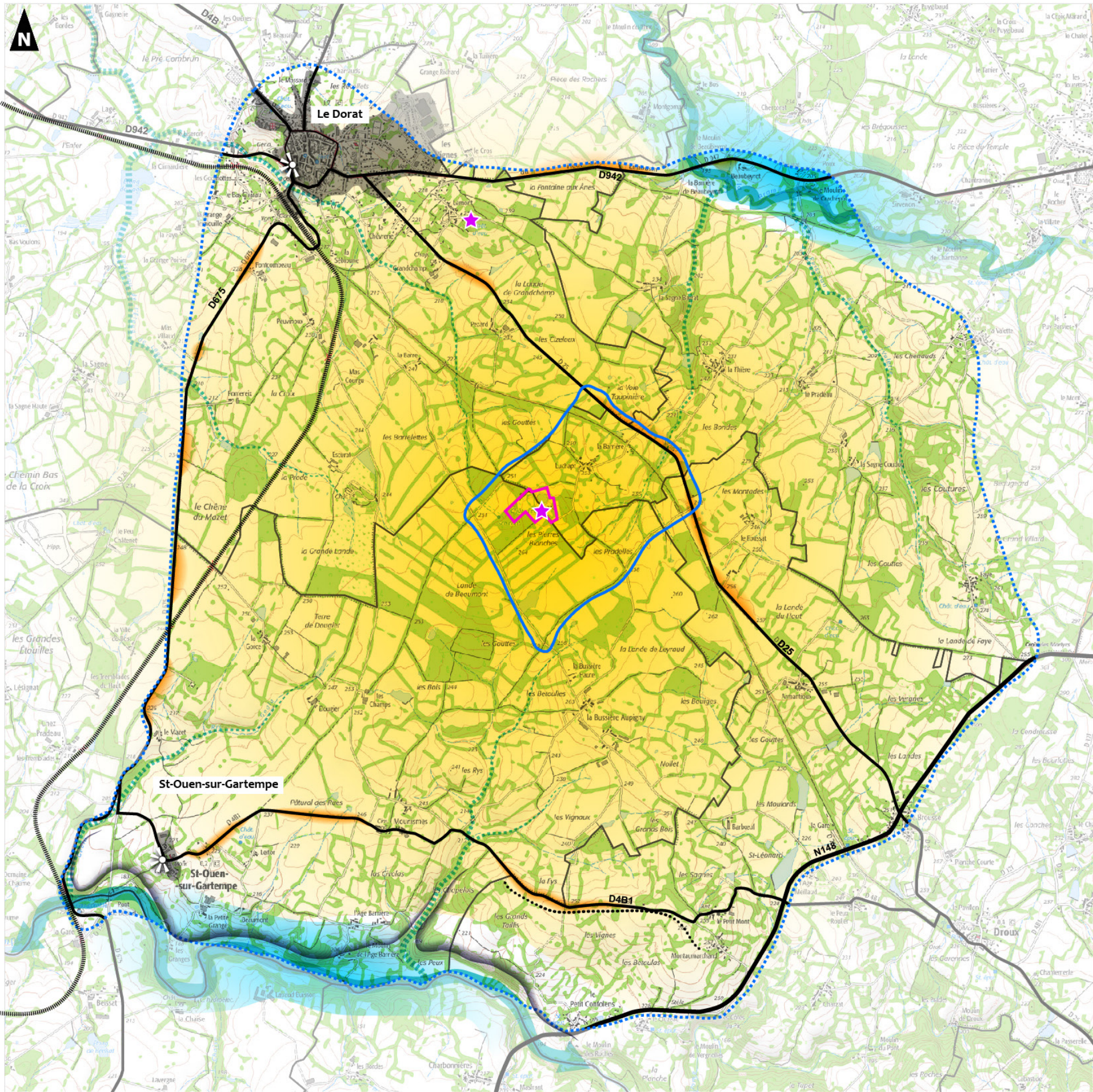
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Paysage

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Réseaux routier et ferroviaire
 - Route nationale
 - Route départementale
 - Voie ferrée
- Éléments structurants
 - Boisement et maille bocagère
 - Bourg
 - Coteau marqué
 - Ligne de crête
 - Vallée principale
 - Ruisseau
- Unités paysagères
 - Plateau agricole cloisonné
 - Paysage encaissé des vallées
- Perceptions
 - Repère paysager (château d'eau)
 - Ouverture visuelle depuis la voie : sur deux côtés / sur un côté
 - Point de vue ponctuel sur le grand paysage



Réalisation : AUDDICE, septembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : WPD - AUDDICE, 2021



■ Le paysage des vallées de la Gartempe et de la Brame

La vallée de la Gartempe, comme évoqué précédemment, correspond au cours d'eau principal du territoire d'étude. Celui-ci présente un profil en "V" relativement encaissé, sur une profondeur supérieure à 40m, dont les versants sont occupés principalement par des boisements mais également des pâtures ceinturées par un trame bocagère dense et continue. Cette trame bocagère contraste ainsi avec celle du plateau qui se fait plus distendue. L'encaissement important implique une difficulté d'accès. De fait, les axes routiers ne longent pas le cours d'eau mais le traversent essentiellement, à l'image de la D675 et de la N145.

La vallée de la Brame présente un profil assez similaire avec néanmoins un encaissement moindre. Les versants les plus raides sont également occupés par des boisements qui tendent ainsi à accentuer le relief en rehaussant visuellement la ligne de crête au sommet des houpriers.

L'encaissement important des deux vallées qui cadrent le plateau agricole ne permet pas de dégager de sensibilités visuelles vis-à-vis de la ZIP.



Photographie 8. Vallée de la Gartempe marquée par un bocage dense visible sur le versant opposé

2.1.3 Des bourgs perchés sur les rebords de vallées

Souvent perchés sur les rebords des vallées, les bourgs et les petites villes ouvrent des vues en balcon sur la campagne souvent intéressantes. C'est le cas du Dorat et de Saint-Ouen-sur-Gartempe, les 2 bourgs de l'aire d'étude éloignée. L'habitat présente des volumes simples avec des toitures essentiellement en tuiles. Les pentes de toit sont plus fortes à mesure qu'on s'approche du Berry. Beaucoup de façades sont enduites, les constructions les plus nobles restent en granite apparent.

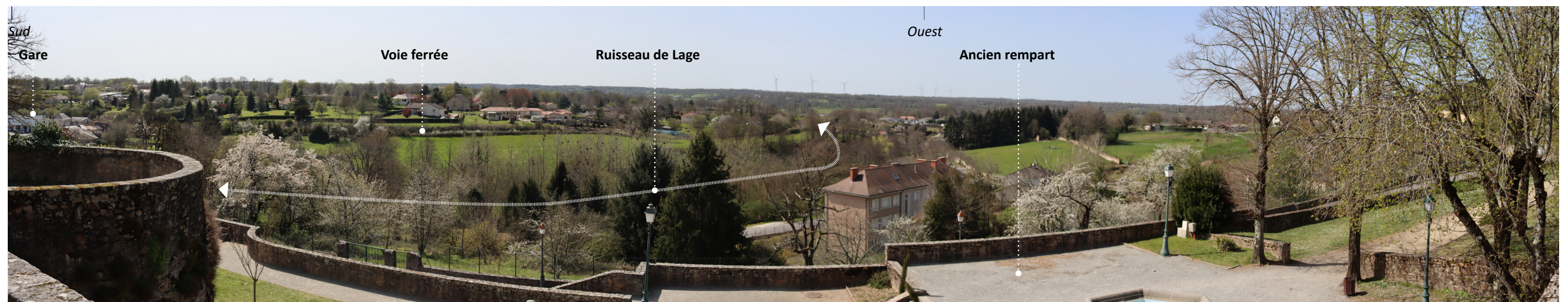
■ Le Dorat

La commune du Dorat est la plus importante de l'aire d'étude éloignée avec ses plus de 1600 habitants. Le bourg historique s'est implanté en surplomb de la vallée du ruisseau de Lage, affluent de La Brame. Cette situation stratégique, couplée avec l'édification de remparts, permettait de se prémunir face aux pillers. De fait, les remparts constituaient un point d'observation. C'est notamment depuis les remparts de la façade ouest de la ville (accessibles au public) que la vue la plus lointaine est proposée. Elle permet en effet de dominer la vallée du ruisseau de Lage et de lire le paysage dans son ensemble. De ses remparts ne subsistent aujourd'hui que quelques portions et seule une porte (la Porte Bergère) est encore visible aujourd'hui sur les 4 que comptait la ville ceinte.

La proximité de la vallée a par la suite conditionné la position des extensions urbaines qui se sont établies essentiellement à l'est et au nord de la ville. De l'autre côté de la vallée s'est installée la gare et quelques habitations. Dans ces secteurs, l'urbanisation y est beaucoup plus lâche qu'au coeur de la ville où les pignons sont alignés à la rue et les rues étroites et sinueuses.



Photographie 9. Vestiges des remparts de la ville du Dorat sur le flanc ouest



Photographie 10. Vue depuis les anciens remparts ouest de la ville sur le paysage de la vallée du Lage

■ Saint-Ouen-sur-Gartempe

Le village de Saint-Ouen-sur-Gartempe est situé en bordure sud-ouest de l'aire d'étude éloignée, en surplomb de la vallée de la Gartempe. La commune possède environ 200 habitants répartis dans différents hameaux. Le bourg principal, composé de la mairie et de l'église, présente une taille très modeste et possède une relation visuelle intéressante avec la vallée de la Gartempe, qu'elle domine. C'est depuis le parvis de l'église que la vue la plus élargie est proposée, bien que la végétation tend à obstruer le panorama. Les quelques extensions récentes, contraintes par le relief, se sont réalisées essentiellement au nord-est, en dehors du bourg.



Photographie 11. Eglise de Saint-Ouen-sur-Gartempe



Photographie 12. Vue sur la vallée de la Gartempe depuis le parvis de l'église

■ Habitat rural

L'agriculture sur le territoire d'étude est caractérisée par de la grande culture ainsi que de l'élevage bovin et ovin le tout enserré dans un cadre bocager plutôt préservé. La caractéristique de ces modes cultureux est une dispersion des hameaux dans le paysage, éloignés les uns des autres d'une distance moyenne comprise entre 400 m et 1 km. Ces hameaux, le plus souvent constitué d'une exploitation agricole, s'insère de manière discrète dans le paysage bénéficiant des écrans visuels formés par le maillage bocager. Ainsi, les bâtiments de grande taille (étable, hangar, etc.) sont ici assez peu perceptibles. L'implantation des hameaux suit également la même logique que celle des bourgs en privilégiant les points hauts souvent à proximité d'un vallon ou d'un bassin.



Photographie 13. Ferme insérée discrètement dans le paysage bocager



Photographie 14. Perception des bâtiments agricoles dans le grand paysage

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, seul deux bourgs sont présents à savoir ceux de Saint-Ouen-sur-Gartempe et du Dorat. Ces deux bourgs principaux ne présentent pas d'ouverture visuelle en direction de la ZIP. De fait, aucune sensibilité visuelle n'est identifiée.

Concernant le bâti rural, ce dernier se caractérise par une insertion systématique dans un cadre végétale relativement dense composé de haies bocagères, leur conférant discrétion. De fait, ce bâti égrèné sur le territoire ne présente pas de réelle sensibilité vis-à-vis du projet photovoltaïque.

2.1.4 Les infrastructures routières

L'aire d'étude éloignée est cadrée par plusieurs axes routiers principaux à savoir la D942 au nord (reliant Le Dorat à Magnac Laval - *hors périmètre*), la D675 à l'ouest (reliant Le Dorat à Bellac - *hors périmètre*) et enfin la N145 au sud-est (reliant Poitiers à Montluçon en passant par Bellac). Ces axes présentent des caractéristiques similaires avec une largeur assez importante et une grande linéarité. L'absence de bourgs majeurs au cœur de l'aire d'étude explique en partie l'organisation de ce maillage routier d'importance. Ces axes routiers sont également essentiellement bordés de haies multistrates (arbres et arbustes) cloisonnant ainsi le regard et limitant les perceptions latérales sur le paysage.

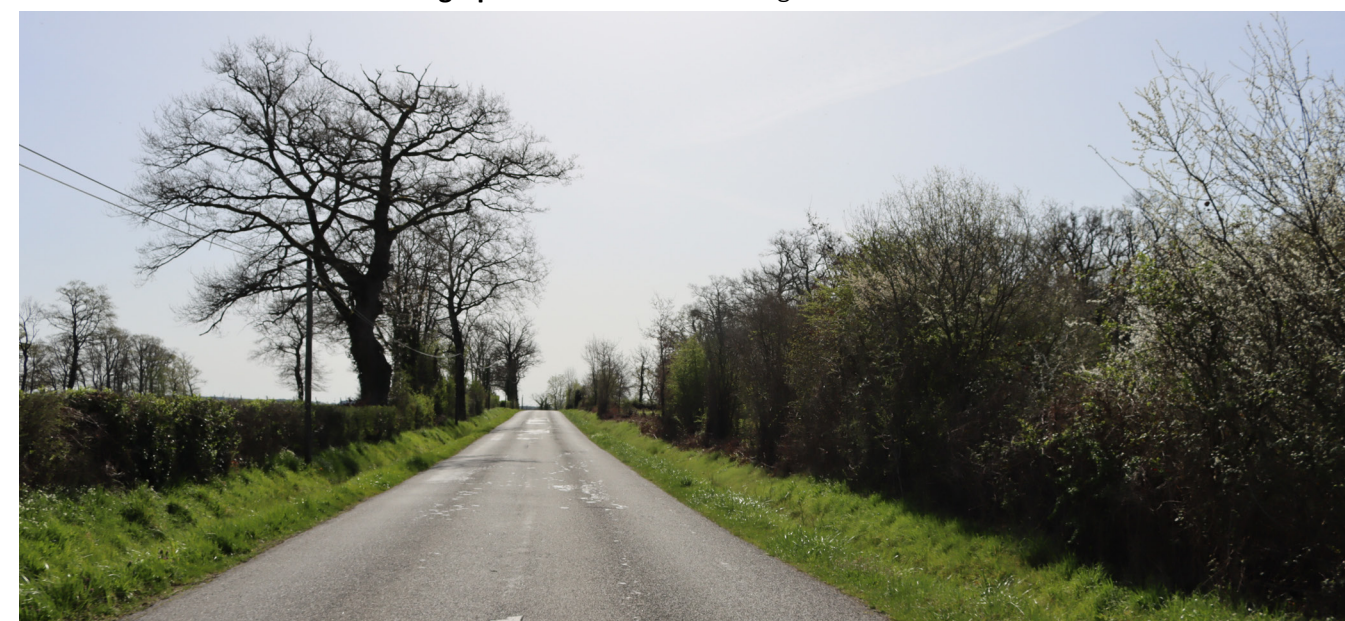
Aussi, au cœur de l'aire d'étude se trouvent plusieurs axes d'importance moindre rayonnant principalement autour du Dorat à l'image de la D25. Cette dernière s'organise de la même manière que les axes principaux (grande linéarité), à la différence qu'elle présente une largeur moindre traduisant ainsi un trafic moindre. Tout comme les autres axes, la voie est bordée de part et d'autre par des haies basses taillées sur talus ou des haies multistrates cloisonnant ainsi également les perceptions visuelles.

Les infrastructures routières du territoire présentent un cadre végétal assez dense alternant entre les portions aux abords fermés et ouverts. De fait, les perceptions latérales sont limitées. Ainsi, depuis les axes principaux (N145, D942 et D675), aucune sensibilité n'est identifiée du fait de l'éloignement et du cloisonnement des vues.

Depuis les axes routiers d'importance moindre, la D25, traversant l'aire d'étude et passant à environ 800m de la ZIP, ne présente également aucune sensibilité, tout comme les voies communales. Seule la voie communale passant à moins de 300m de la ZIP à l'ouest présente une sensibilité limitée (perception dynamique latérale et faible fréquentation de la route).



Photographie 15. Accotements végétalisés sur la N145



Photographie 16. Accotements végétalisés sur la D25

2.1.5 Un paysage rapproché cloisonné

Le paysage de l'aire d'étude rapprochée présente un contexte paysager relativement cloisonné par le maillage bocager qui le compose. En effet, nombreuses sont les haies arborées et/ou multistrates qui délimitent les parcelles et bordent les voies. Ponctuellement, certaines parcelles sont bordées de clôtures ponctuées d'arbres permettant de bénéficier de zones de respiration visuelle, où des échappées visuelles sont possibles latéralement. Sur les secteurs plus cloisonnés, l'accès aux parcelles permettent la création d'une trouée très ponctuelle permettant au regard de distinguer furtivement un paysage plus profond, le plus souvent délimité par une autre haie bocagère.

L'aire d'étude est délimitée au nord-est par la D25, au sud-ouest et au sud-est par une voie communale. Ces trois voies correspondent aux voies de transit les plus proches de la ZIP. Ces voies présentent toutes les mêmes caractéristiques, à savoir des accotements le plus souvent végétalisés, ponctuellement ouverts, laissant peu de place aux échappées visuelles. De fait, le paysage traversé est le plus souvent fermé et se découvre progressivement au gré des ouvertures.

Ces différents axes routiers permettent de relier les différentes zones d'habitations situées sur le territoire d'étude. Néanmoins, à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, seule deux hameaux sont présents et reliés par une voie de desserte aboutissant sur une voie carrossable menant aux parcelles agricoles situées au sud-ouest. Cette voie relie les lieux-dits de la Barrière et de Luchapt. Le premier, la Barrière, se situe en bordure de l'ancienne voie ferrée, devenue aujourd'hui sentier de randonnée. Il se compose seulement de 2 habitations et de plusieurs hangars. Luchapt est un hameau plus conséquent composé de plusieurs habitations organisées de manière compacte aux côtés de hangars agricoles. Ce dernier présente une ceinture végétale arborée relativement dense limitant les relations visuelles avec l'environnement immédiat.

Le paysage de l'aire d'étude rapprochée présente des sensibilités visuelles concentrées aux abords de la ZIP. Quelques ouvertures visuelles en direction de la ZIP sont identifiées depuis la voie communale passant au sud-ouest de la ZIP. Depuis les habitations proches (lieux-dits Luchapt et La Barrière, compte tenu de l'éloignement et du contexte d'insertion de ces dernières, aucune sensibilité n'est relevée.



Photographie 17. Percée visuelle sur le paysage bocager



Photographie 18. Clôture ponctuée d'arbres en bordure de parcelle



Photographie 22. Ouverture visuelle ponctuelle depuis la voie communale au sud-ouest de la ZIP (vue en direction de la ZIP)



Photographie 19. Ambiance végétale sur la D29 au plus proche de la ZIP



Photographie 21. Insertion du lieu-dit Luchapt dans le paysage



Photographie 20. Ambiance végétale sur la voie communale au sud-ouest de la ZIP



Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Paysage - Aire d'étude rapprochée

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude rapprochée

Éléments structurants

Boisement et maille bocagère

Hameau

Route départementale

Route communale

Chemin agricole

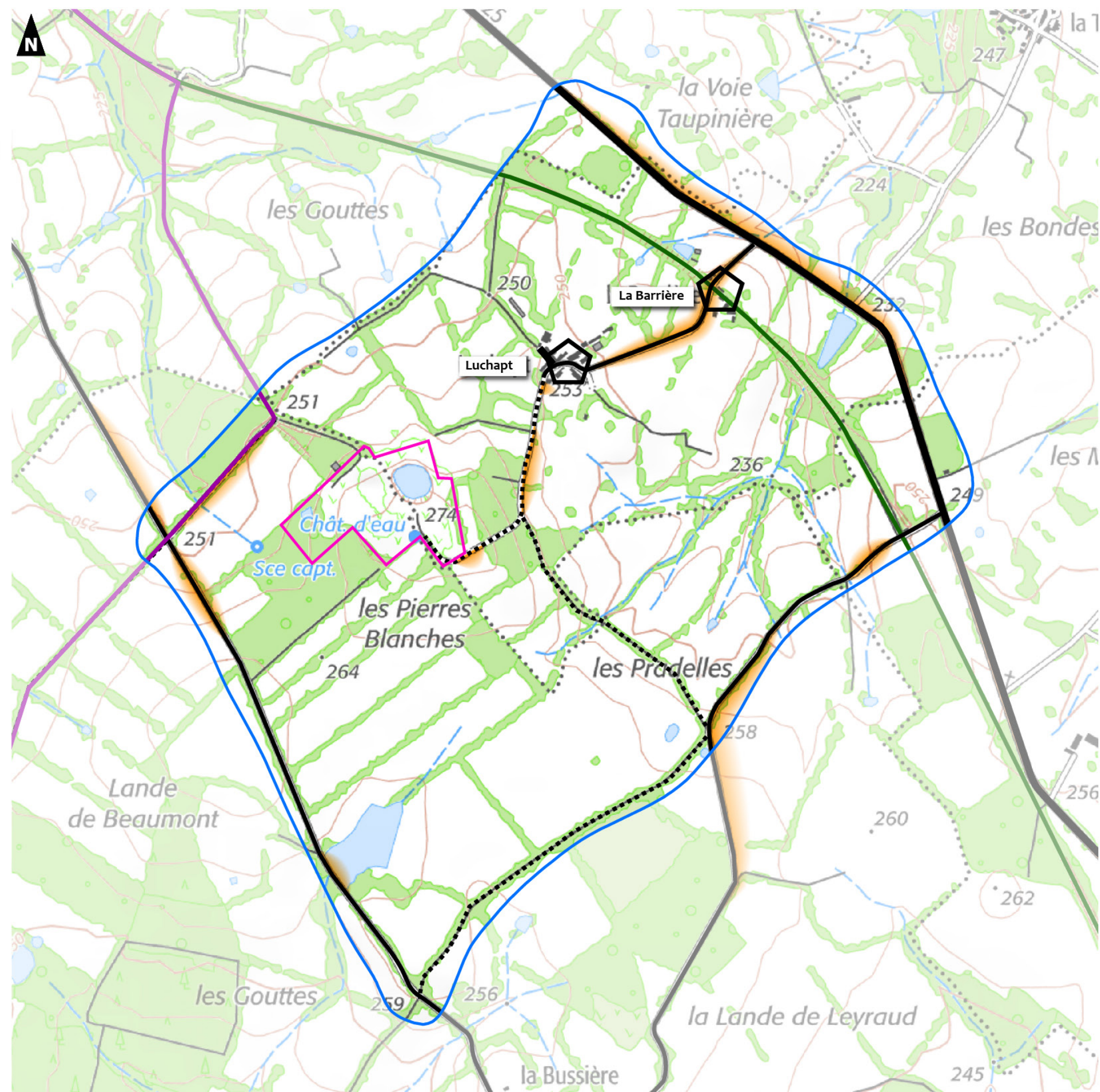
Ancienne voie ferrée devenue voie verte

Perceptions

Ouverture visuelle depuis la voie : sur deux côtés / sur un côté

Tourisme

Sentier des Pierres Blanches



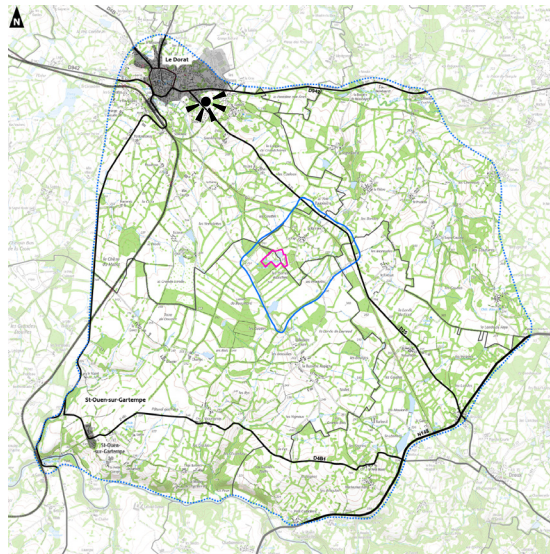
Réalisation : AUDDICE, septembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : WPD - AUDDICE, 2021

2.1.6 Insertion du site d'implantation dans son environnement

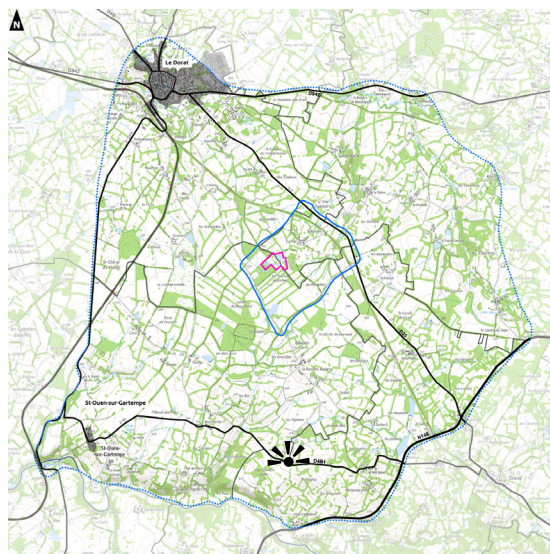
■ Depuis les secteurs éloignés

Comme évoqué précédemment, ce paysage présente quelques points hauts accessibles offrant des vues relativement profondes mais limitées par la trame bocagère qui multiplie les écrans. Depuis la D25, en sortie sud-est du Dorat ou depuis la D4B1, au sud-est de l'aire d'étude.

Depuis la sortie sud-est du Dorat



Depuis la D4B1, au sud-est de l'aire d'étude éloignée

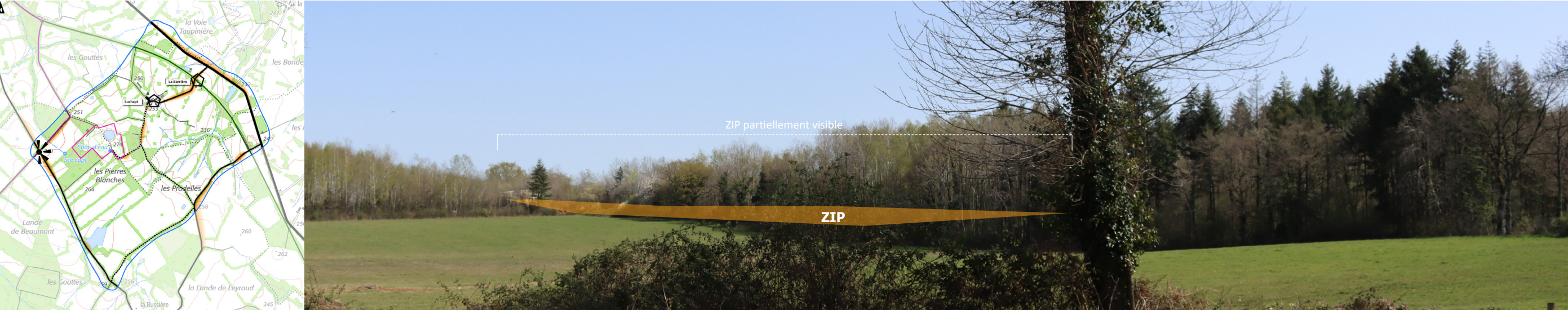


Depuis les secteurs éloignés les plus ouverts en direction de la ZIP du projet, aucune sensibilité visuelle n'est identifiée compte tenu de l'éloignement et du couvert végétal qui compose le grand paysage.

■ Depuis les secteurs proches

Sur le paysage rapproché de la ZIP, les perceptions sont fortement contraintes par la végétation et la faible accessibilité du site. Aussi, les vues orientées vers le site sont relativement limitées à des secteurs proches de la ZIP. Depuis la route reliant les lieux-dits la Barre et la Bussière Haute, mais également depuis le sentier de randonnée passant à proximité de cette voie, une vue est identifiée en direction du site. En sortie du lieu-dit Luchapt, le plus proche de la ZIP, aucune vue ouverte n'est identifiée.

Depuis la route communale reliant les lieux-dits la Barre à la Bussière Haute



Depuis le sentier de randonnée passant à proximité de la ZIP



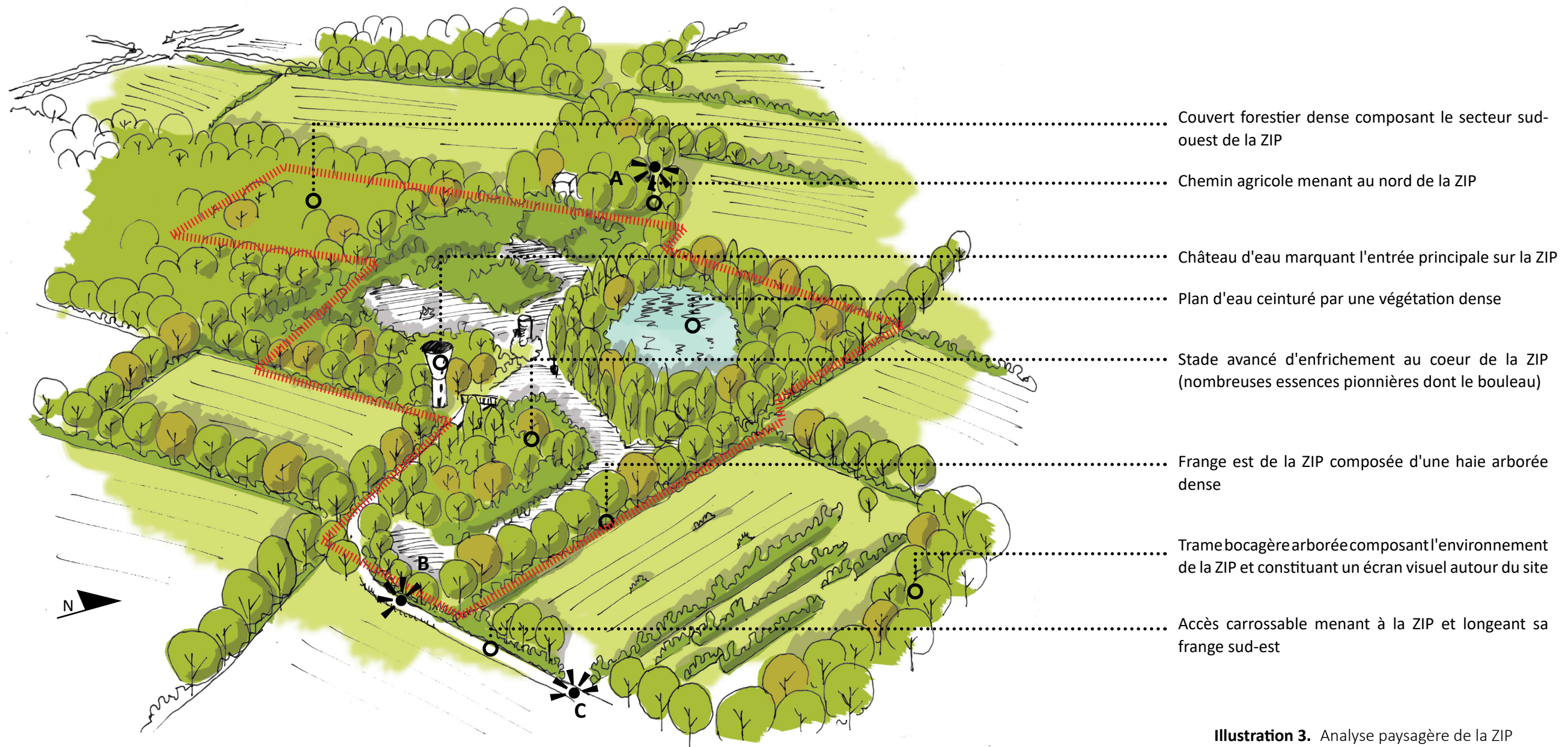
Depuis la sortie du lieu-dit Luchapt



A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, la ZIP ne s'identifie que partiellement dans le paysage depuis les secteurs proches de la ZIP et notamment la route communale et le sentier de randonnée situés à l'ouest de la ZIP entre 200 et 300m. La sensibilité visuelle la plus forte concerne donc les vues les plus proches de la ZIP.

La vue depuis la sortie du lieu-dit le plus proche, à savoir le lieu-dit Luchapt, n'offre aucune possibilité de distinguer la ZIP dans le paysage compte tenu du fait qu'une trame végétale dense s'intercale entre ces deux secteurs.

■ La zone d'implantation potentielle dans son environnement immédiat

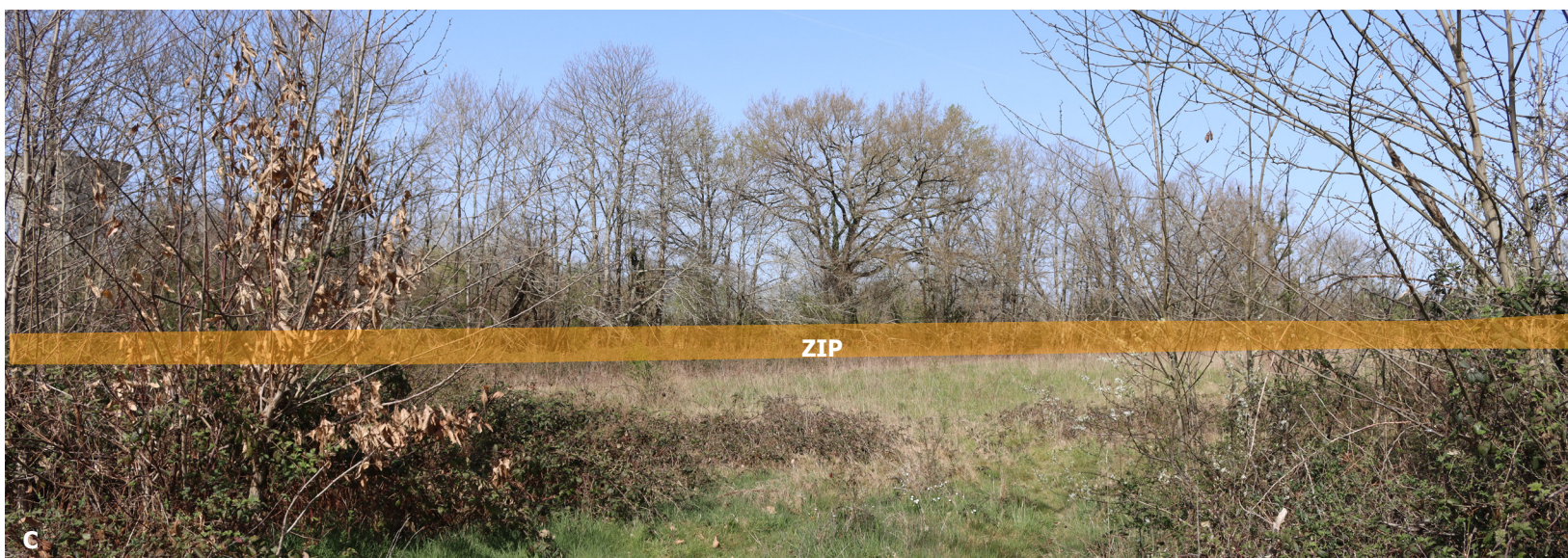




Photographie 23. Depuis le chemin agricole au nord de la ZIP



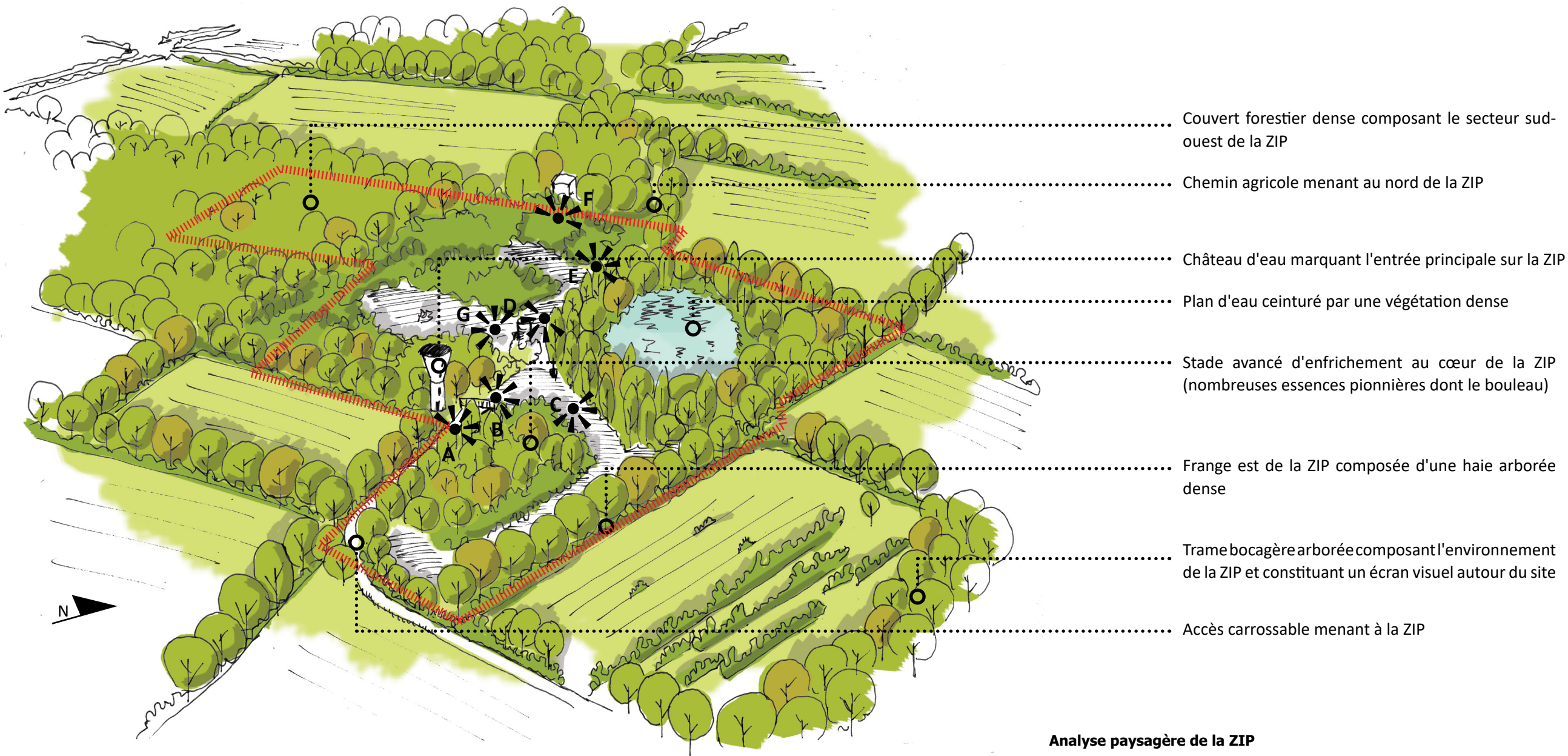
Photographie 24. Depuis le chemin d'accès bordant la ZIP au sud-est



Photographie 25. Ouverture visuelle ponctuelle en direction de la ZIP depuis le chemin d'accès situé au sud-est

La trame végétale qui compose l'environnement immédiat de la ZIP permet à cette dernière de disposer d'une certaine discrétion ne permettant pas une visibilité très marquée, exceptée sur les abords immédiats comme le montrent les vues B et C ci-dessus.

■ La zone d'implantation potentielle et sa composition paysagère



Photographie 26. Depuis l'entrée principale de la ZIP, à hauteur du château d'eau



Photographie 27. Depuis l'entrée du site en direction de la ligne boisée cadrant le plan d'eau



Photographie 30. Depuis le nord de la ZIP en direction de l'entrée nord



Photographie 28. Depuis le cœur de la ZIP en direction de la haie bocagère marquant la frange est



Photographie 31. Depuis le nord de la ZIP en direction du hangar situé en dehors de la ZIP



Photographie 29. Depuis les abords du plan d'eau en direction du château d'eau (vers le sud-est)



Photographie 32. Depuis le cœur de la ZIP à hauteur des formations spontanées de bouleaux

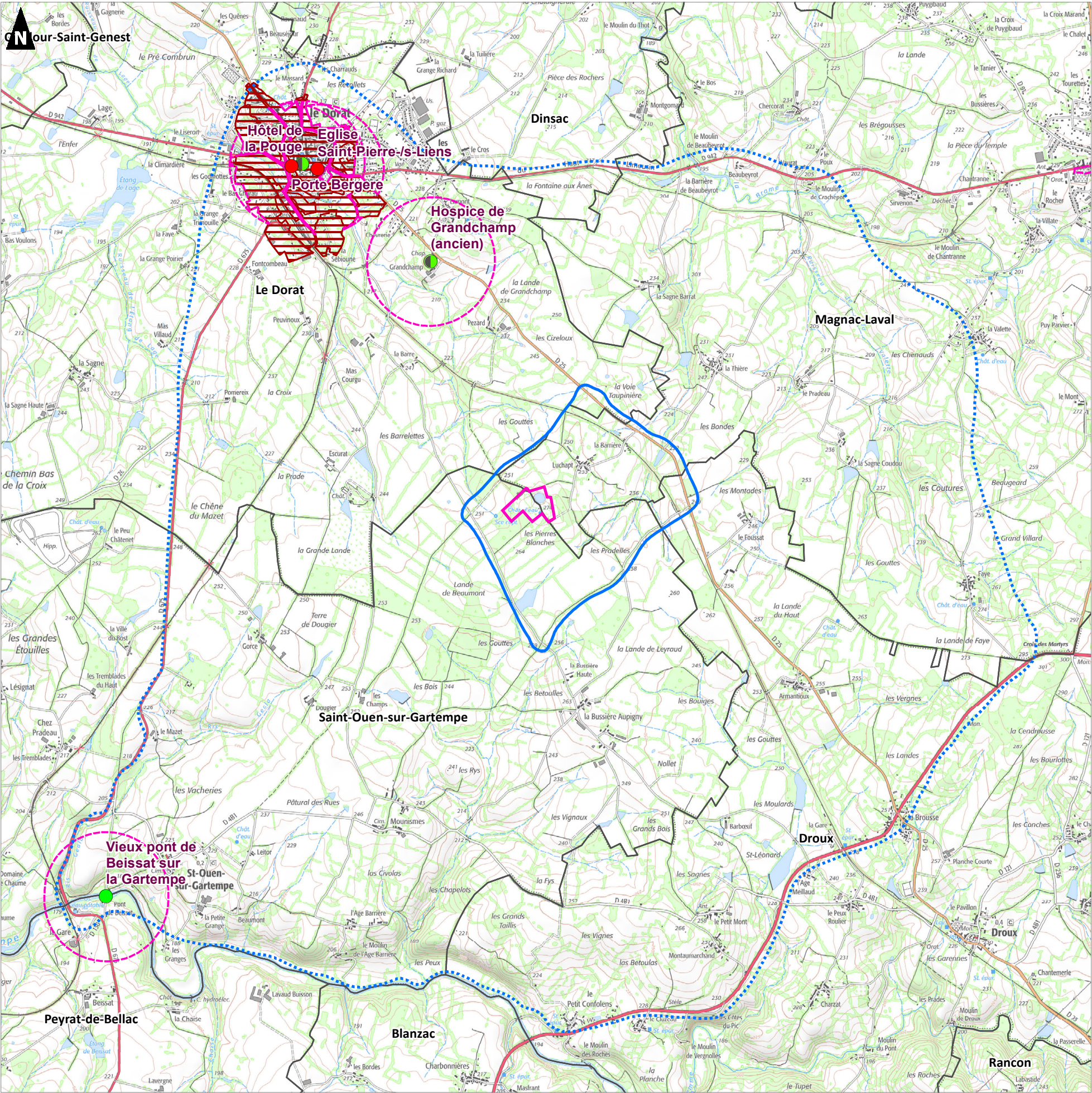
La ZIP est composé d'une trame végétale spontanée en son sein, bordée par une trame végétale à caractère bocager permettant de créer un cadre d'insertion intéressant à préserver dans le cadre du projet. Elle est également constituée d'un plan d'eau ceinturée par une végétation bien établie qui représente un milieu écologique à préserver. De nombreux éléments anthropiques sont composent également le site (château d'eau, hangar, pylônes, etc.)



Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Patrimoine

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
 - Aire d'étude rapprochée
 - Aire d'étude éloignée
 - Limites communales
- Immeubles classés ou inscrits :
- Classé
 - Inscrit
 - Partiellement inscrit
 - Protection au titre des abords de monuments historiques (AC1)
 - SPR du Dorat



2.2 Une patrimoine protégé concentré sur Le Dorat

2.2.1 Le patrimoine protégé du Dorat

La commune du Dorat concentre, à l'échelle du territoire d'étude, la grande majorité du patrimoine protégé. Sa richesse patrimoniale a notamment justifié l'obtention du label Petite Cité de Caractère. Le site du label précise que *"le patrimoine est à profusion au Dorat : une des plus belles églises romanes de France, l'imposante collégiale Saint-Pierre du XII^{ème} siècle, surmontée d'un ange doré du XIII^{ème} siècle; une vieille ville ceinturée partiellement de remparts du XV^{ème} siècle dont le plus beau fleuron est une porte de ville dite "Porte Bergère" ; les hôtels particuliers des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles témoignent de son glorieux passé."*

En sus du patrimoine protégé au titre des Monuments Historiques, la ville dispose d'un Site Patrimonial Remarquable qui traduit d'autant plus la valeur patrimoniale du bourg. Sont ainsi protégés au cœur de la ville :

- la Porte Bergère (classée) ;
- l'Hôtel de la Pouge (partiellement inscrit) ;
- l'église Saint-Pierre-ès-Lens (classée).

En dehors de la ville, au sud-est se trouve également un ancien hospice, celui de Grandchamp, ouvert sur le paysage environnant.

La ZIP étant située à plus de 3km de la ville du Dorat, aucune sensibilité visuelle n'est relevée, d'autant plus que le contexte végétal du paysage est très largement occupé par une trame bocagère.



Photographie 33. Château de Ternant inscrit dans le tissu urbain du bourg et la trame arborée



Photographie 34. Clocher de l'église Saint-Pierre-ès-Lens dépassant de la silhouette urbaine



Photographie 35. Ancien hospice de Grandchamp ouvert sur le paysage



Photographie 36. Hôtel de la Pouge situé en plein coeur du bourg

2.2.2 Le reste du patrimoine protégé

Sur le reste du territoire d'étude, seul le Vieux pont de Beissat, enjambant la Gartempe à Saint-Ouen-sur-Gartempe, est protégé (inscrit) au titre des Monuments Historiques. Ce dernier s'inscrit au creux de la vallée dans un cadre arboré limitant toute ouverture visuelle large depuis le pont.

Compte tenu de la situation du pont, aucune sensibilité visuelle n'est identifiée vis-à-vis de la ZIP.



Photographie 37. Pont de Beissat enjambant la Gartempe



Photographie 38. Rempart de la ville du Dorat

2.3 Une valorisation touristique concentrée entre Le Dorat et la vallée de la Gartempe

2.3.1 Les sentiers de randonnée

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les itinéraires de randonnée constituent les principaux outils de découverte du territoire. Plusieurs bouclages sont ainsi proposés permettant de découvrir tantôt du petit patrimoine tels que les lavoirs, les puits et les croix, tantôt le patrimoine remarquable tel que celui de la ville du Dorat ou encore les paysages limousins. Plusieurs sentiers sont au départ du Dorat comme le "sentier des Chênes" ou encore le "sentier des Pierres Blanches". Si le premier est une petite boucle au sud-est de la ville, le second propose quant à lui de rejoindre Saint-Ouen-sur-Gartempe avant de remonter vers le Dorat pour une boucle de plus de 20km.

Autour de Saint-Ouen-sur-Gartempe, plusieurs sentiers sont proposés en plus de celui des Pierres Blanches comme le "sentier des deux Pinsons", le "circuit de la ronde des Monts" et encore le "circuit du vieux pont". Ces itinéraires permettent également de découvrir le patrimoine local ainsi que les paysages de la vallée de la Gartempe.

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les sensibilités touristiques se limitent à quelques points ponctuels situés à proximité de la ZIP, notamment depuis le sentier des Pierres Blanches qui passe à moins de 200m de la ZIP. Depuis le reste des itinéraires, aucune sensibilité visuelle n'est identifiée.

2.3.2 La route touristique du Haut-Limousin

Outre le maillage d'itinéraires de randonnée, le territoire propose également une découverte touristique par l'intermédiaire d'une route, celle du Haut-Limousin. Cette route longe la limite nord de l'aire d'étude éloignée en passant par la ville du Dorat. Elle permet aux usagers de découvrir de manière très élargie les paysages limousins entre plaines et bocages mais également de marquer des arrêts sur des sites d'intérêt historique telle qu'Oradour-sur-Glane tristement connu pour avoir été le lieu d'un massacre durant la Seconde Guerre Mondiale.

Passant loin de la ZIP, cet itinéraire touristique ne présente donc aucune sensibilité visuelle vis-à-vis du projet photovoltaïque étudié.



Photographie 39. Balisage des itinéraires de randonnée



Photographie 40. Panneau touristique et patrimonial

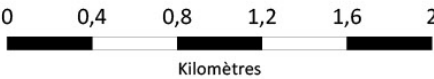


Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

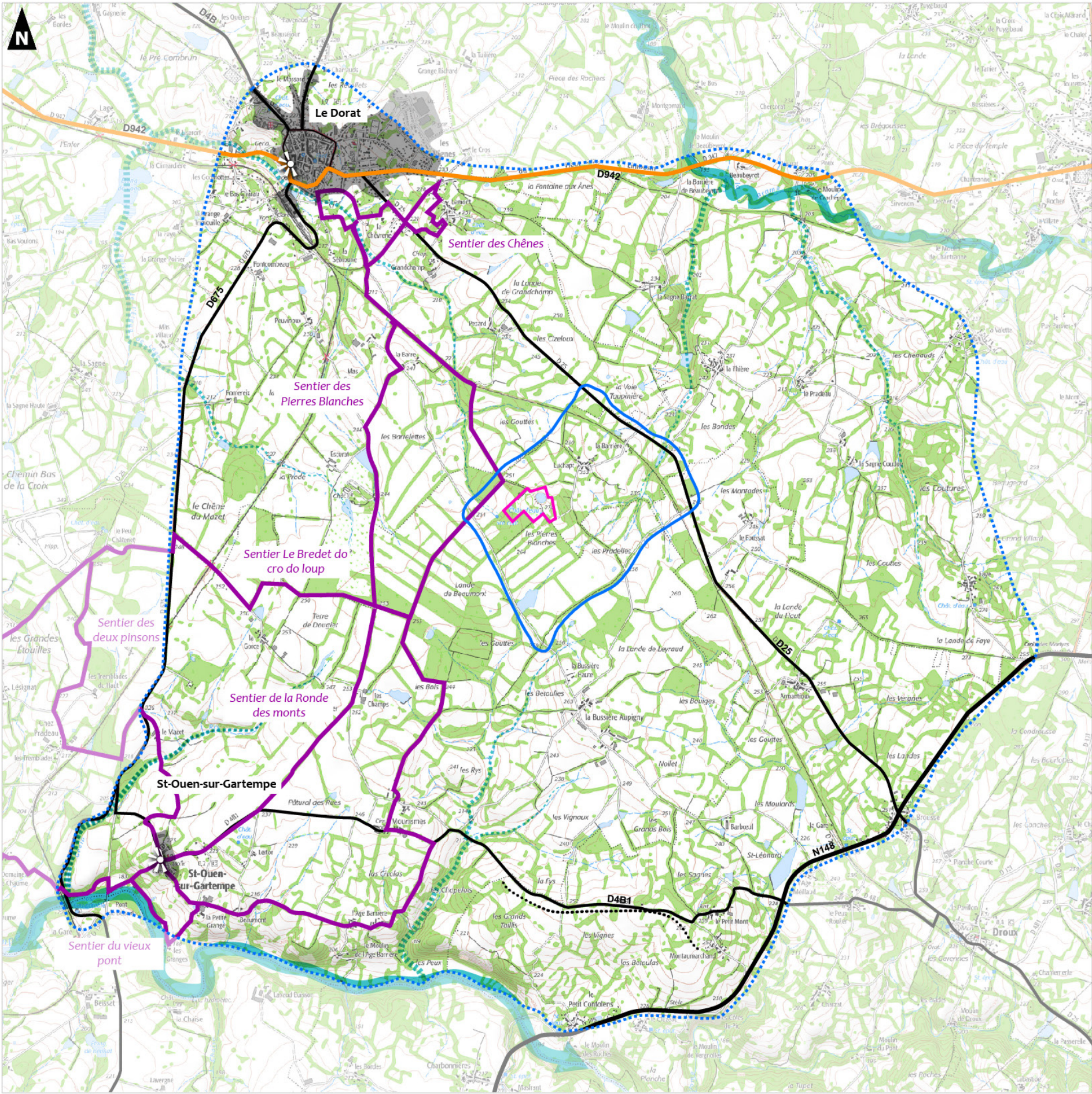
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Tourisme

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Réseaux routier et ferroviaire
 - Route nationale
 - Route départementale
- Éléments structurants
 - Boisement et maille bocagère
 - Bourg
 - Vallée principale
 - Ruisseau
- Itinéraires touristiques
 - Itinéraire de petite randonnée
 - Route touristique du Haut Limousin
 - Point de vue ponctuel sur le grand paysage



Réalisation : AUDDICE, septembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : WPD - AUDDICE, 2021



2.4 Synthèse des sensibilités paysagères, patrimoniales et touristiques

2.4.1 Sensibilités paysagères

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, l'analyse a montré que les perceptions visuelles sont fortement contraintes par un effet combiné du relief et de la végétation bocagère qui multiplient les écrans visuels à différents plans . Ainsi, les sensibilités visuelles du plateau agricole sont nulles. La sensibilité du paysage réside néanmoins dans la préservation des motifs qui le caractérisent à l'image des boisements et de haies arborées. L'encaissement important des deux vallées de la Brame et de la Gartempe qui cadrent le plateau agricole ne permet pas de dégager de sensibilités visuelles vis-à-vis de la ZIP. Seuls deux bourgs sont présents à cette échelle à savoir Saint-Ouen-sur-Gartempe et Le Dorat. Ces deux bourgs principaux ne présentent pas d'ouverture visuelle en direction de la ZIP. De fait, aucune sensibilité visuelle n'est identifiée. Concernant le bâti rural, ce dernier se caractérise par une insertion systématique dans un cadre végétale relativement dense composé de haies bocagères. De fait, ce bâti égrainé sur le territoire ne présente pas de réelle sensibilité vis-à-vis de la ZIP. Les infrastructures routières du territoire présentent un cadre végétal assez dense alternant entre les portions aux abords fermés et ouverts. Ainsi, depuis les axes principaux (N145, D942 et D675), aucune sensibilité n'est identifiée du fait de l'éloignement et du cloisonnement des vues. Depuis les axes routiers d'importance moindre, la D25, traversant l'aire d'étude et passant à environ 800m de la ZIP, ne présente également aucune sensibilité, tout comme les voies communales. Seule la voie communale passant à moins de 300m de la ZIP à l'ouest présente une sensibilité limitée (perception dynamique latérale et faible fréquentation de la route).

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, des sensibilités visuelles concentrées aux abords de la ZIP sont identifiées, notamment depuis la voie communale passant au sud-ouest de la ZIP ainsi que le sentier de randonnée. Depuis les habitations proches (lieux-dits Luchapt et La Barrière), compte tenu de l'éloignement et du contexte d'insertion de ces dernières, aucune sensibilité n'est relevée.

2.4.2 Sensibilités patrimoniales

L'ensemble des Monuments Historiques du territoire ne présente un risque de mise en covisibilité. Aussi, aucune sensibilité vis-à-vis de la ZIP n'est identifiée du fait de leur éloignement et de l'effet intégrateur de la végétation et du bâti.

C'est également le cas pour le SPR du Dorat qui, du fait de son éloignement, ne présente aucune sensibilité visuelle vis-à-vis de la ZIP.

2.4.3 Sensibilités touristiques

Les sensibilités touristiques se limitent à quelques points situés à proximité de la ZIP, notamment depuis le sentier des Pierres Blanches qui passe à moins de 200m de la ZIP. Depuis le reste des itinéraires, aucune sensibilité visuelle n'est identifiée. Passant loin de la ZIP, la route touristique du Haut Limousin ne présente également aucune sensibilité visuelle vis-à-vis de la ZIP.

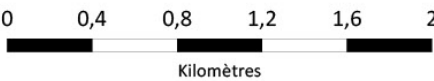


Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

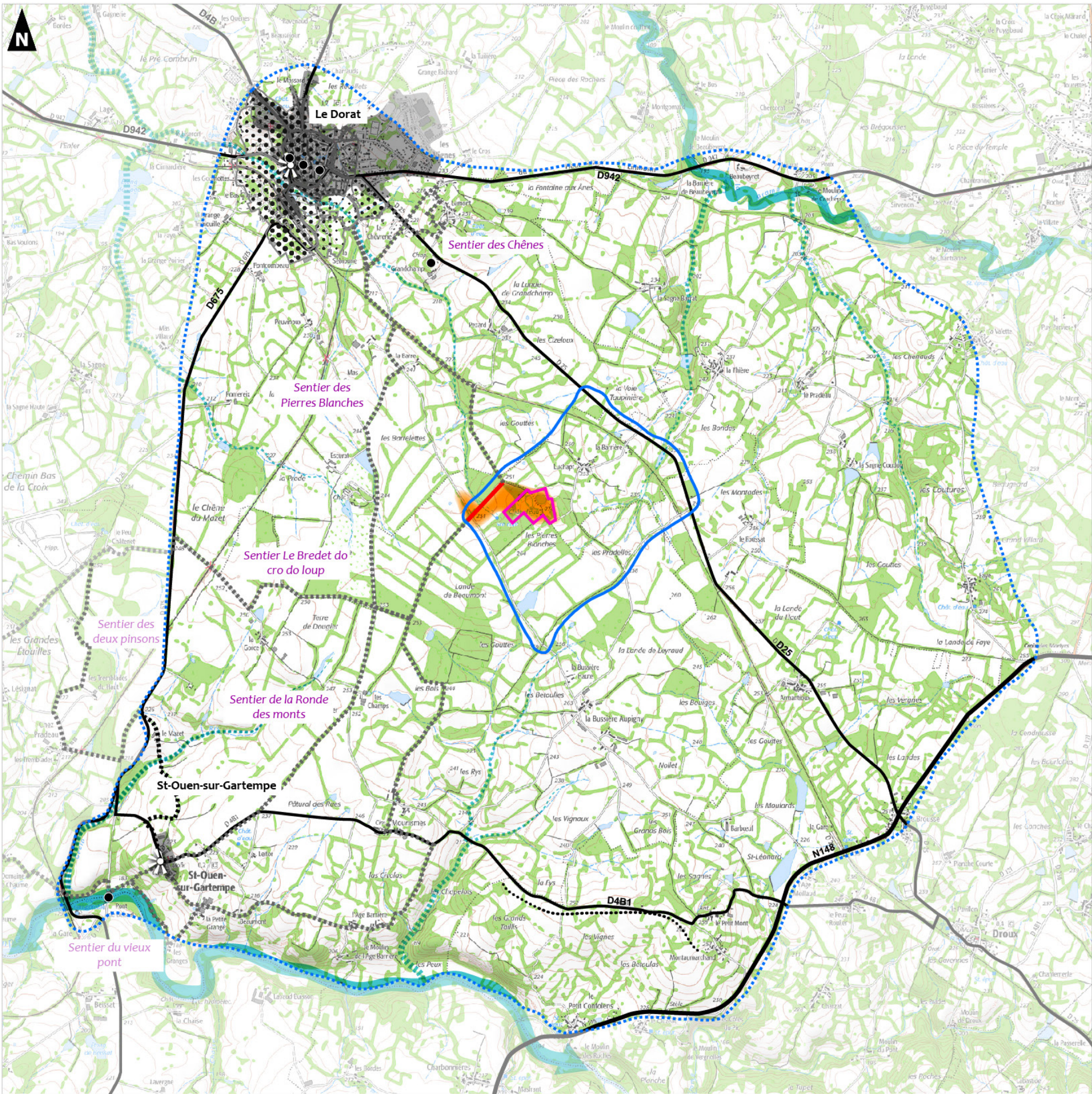
Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Sensibilités paysagères et patrimoniales

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée
- Réseaux routier
 - Route nationale : Aucune sensibilité
 - Route départementale : Aucune sensibilité
- Éléments structurants
 - Boisement et maille bocagère comme écran visuel
 - Bourg principal non sensible
 - Vallée principale
 - Ruisseau
- Sensibilités touristiques
 - Itinéraire de petite randonnée passant à proximité de la ZIP
 - Itinéraire de petite randonnée non sensible
 - Point de vue ponctuel sur le grand paysage
- Sensibilités paysagères
 - Paysage non sensible : cloisonnement des vues, éloignement des zones habitées par rapport à la ZIP
 - Paysage sensible aux abords de la ZIP depuis la voie communale et le sentier de randonnée
- Sensibilités patrimoniales
 - SPR du Dorat non sensible
 - Monument Historique non sensible



Réalisation : AUDDICE, septembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : WPD - AUDDICE, 2021





Projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe (87)

Expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Sensibilités paysagères - Aire d'étude rapprochée

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aire d'étude rapprochée

Sensibilités paysagères

Boisement et maille bocagère comme écran visuel

Hameau non exposé à la ZIP

Paysage non sensible : cloisonnement des vues, éloignement des zones habitées par rapport à la ZIP

Paysage sensible aux abords de la ZIP depuis la voie communale et le sentier de randonnée

Sensibilités depuis les infrastructures routières

Route départementale non sensible

Route communale non sensible

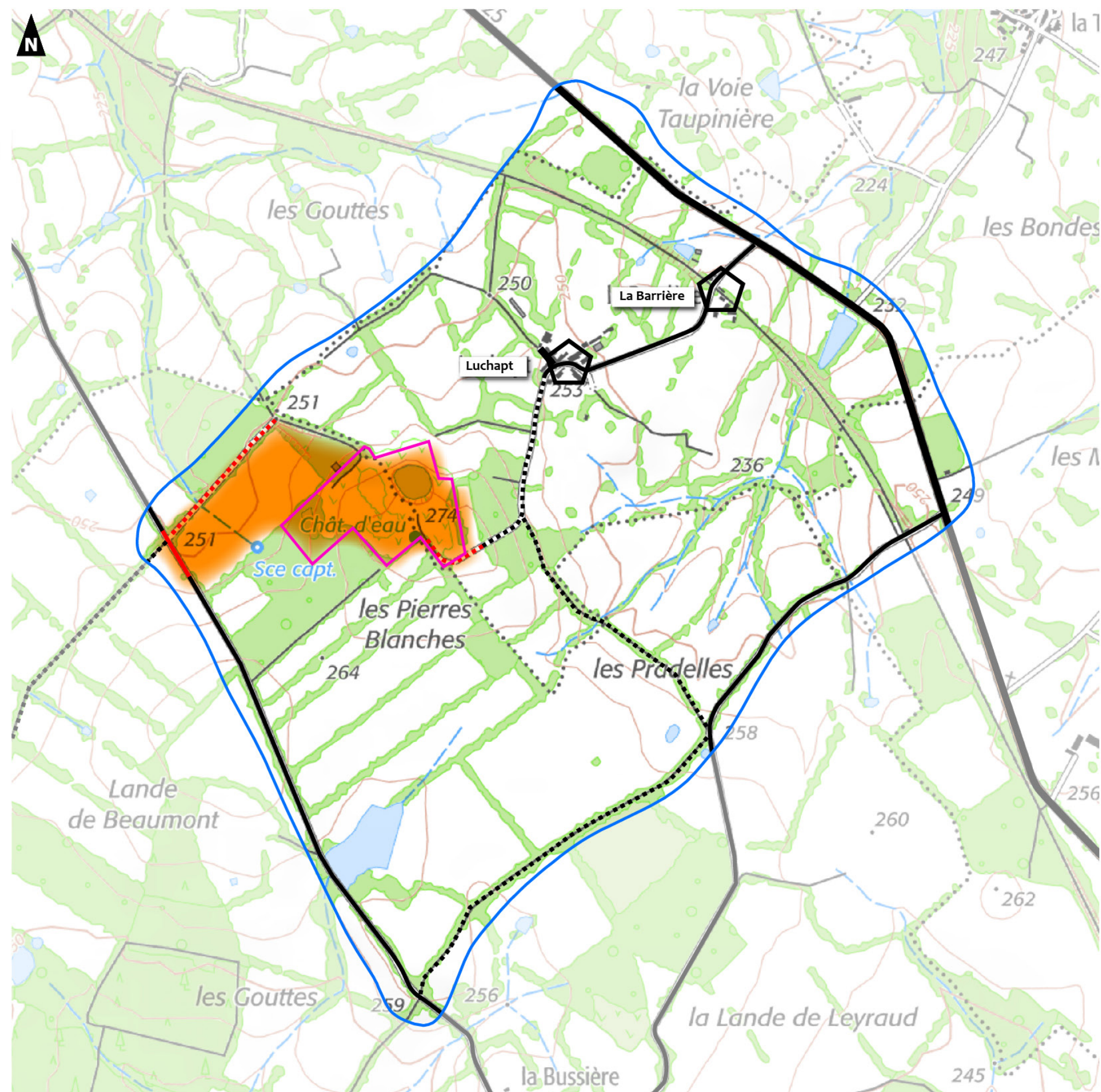
Chemin agricole non sensible

Route communale présentant une sensibilité visuelle

Chemin agricole présentant une sensibilité visuelle



Réalisation : AUDDICE, septembre 2021
Sources de fond de carte : IGN SCAN 25
Sources de données : WPD - AUDDICE, 2021



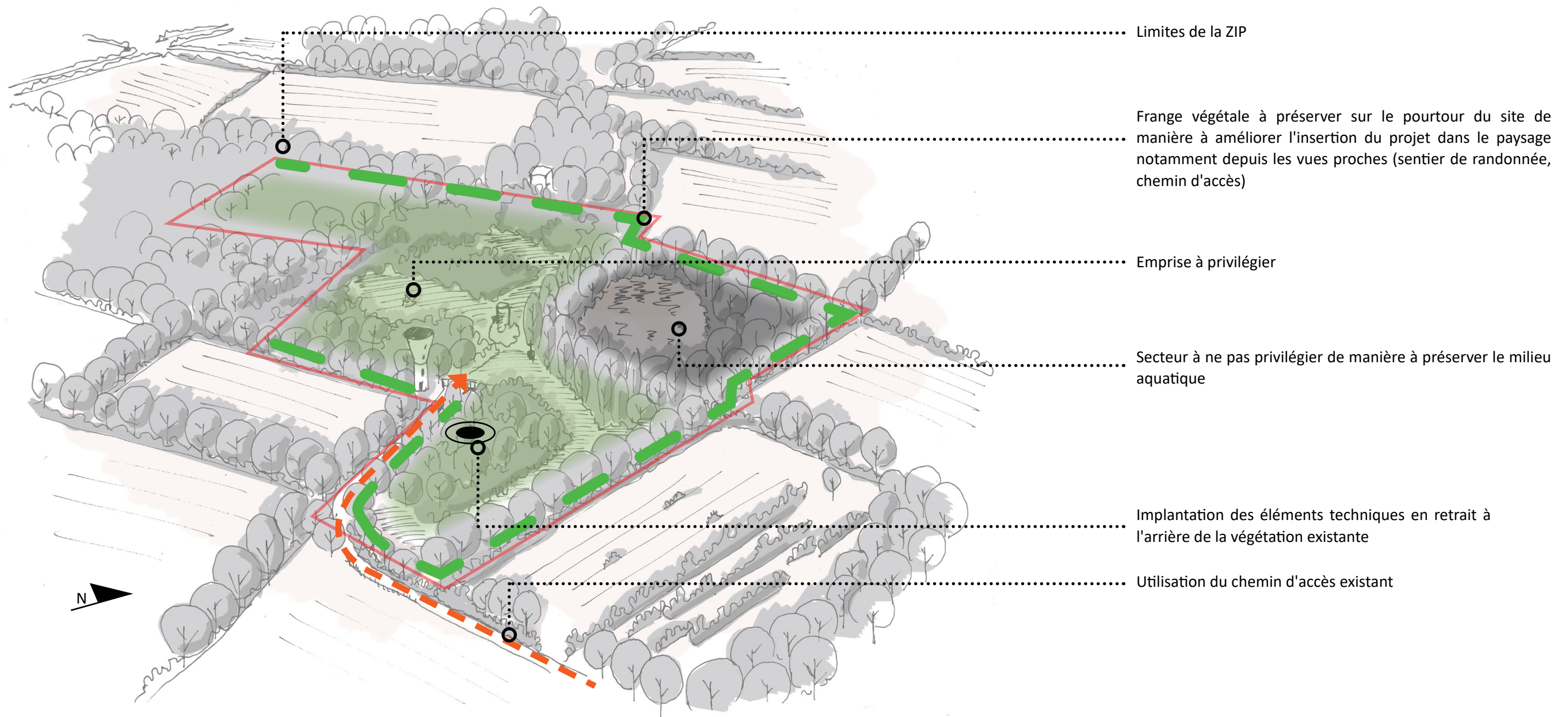
2.5 Préconisations d'implantation

Afin de proposer un projet en adéquation avec son environnement paysager, plusieurs mesures peuvent être préconiser de manière à tendre vers un projet photovoltaïque "idéal" sur le plan paysager. Aussi, ces préconisations sont proposées sans prise en compte des données environnementales mais également propres aux ambitions du projet (productible souhaité notamment).

Ces préconisations se répartissent selon les critères ERC(A) à savoir : Éviter / Réduire / Compenser / Accompagner

Thème	Localisation	Sensibilité	Nature de la sensibilité	Préconisations
Aire d'étude éloignée				
Paysage	Axes routiers principaux	Nulle	Perception de la ZIP	/
Paysage / Lieu de vie	Le Dorat et Saint-Ouen-sur-Gartempe	Nulle	Perception de la ZIP	/
Patrimoine	Le Dorat et Saint-Ouen-sur-Gartempe	Nulle	Covisibilité avec la ZIP	/
Aire d'étude rapprochée				
Paysage	D25	Nulle	Perception de la ZIP	/
Paysage	Chemin d'accès	Faible	Perception de la ZIP	- Préserver la frange végétale existante au sud-est et à l'est de la ZIP de manière à insérer le projet et préserver les caractéristiques paysagères du lieu (Évitement) - Planter les clôtures et les éléments techniques à l'arrière de la végétation existante (Réduction)
Paysage	ZIP	Forte	Préservation d'un milieu aquatique	- Éviter l'implantation du projet sur le bassin (Évitement)
Paysage / Lieu de vie	Lieux-dit La Barrière et Luchapt	Nulle	Perception de la ZIP	/
Tourisme	Sentier des Pierres Blanches	Modérée	Covisibilité sur une portion du sentier à proximité de la ZIP	- Préserver une frange végétale existante suffisante pour permettre l'insertion du projet dans le paysage (Évitement)

Tableau 1. Synthèse des préconisations



Photographie 41. Préconisations d'implantation

CHAPITRE 3. INCIDENCES ET MESURES

3.1 Présentation du projet photovoltaïque

3.1.1 Présentation des éléments techniques

■ Les tables photovoltaïques

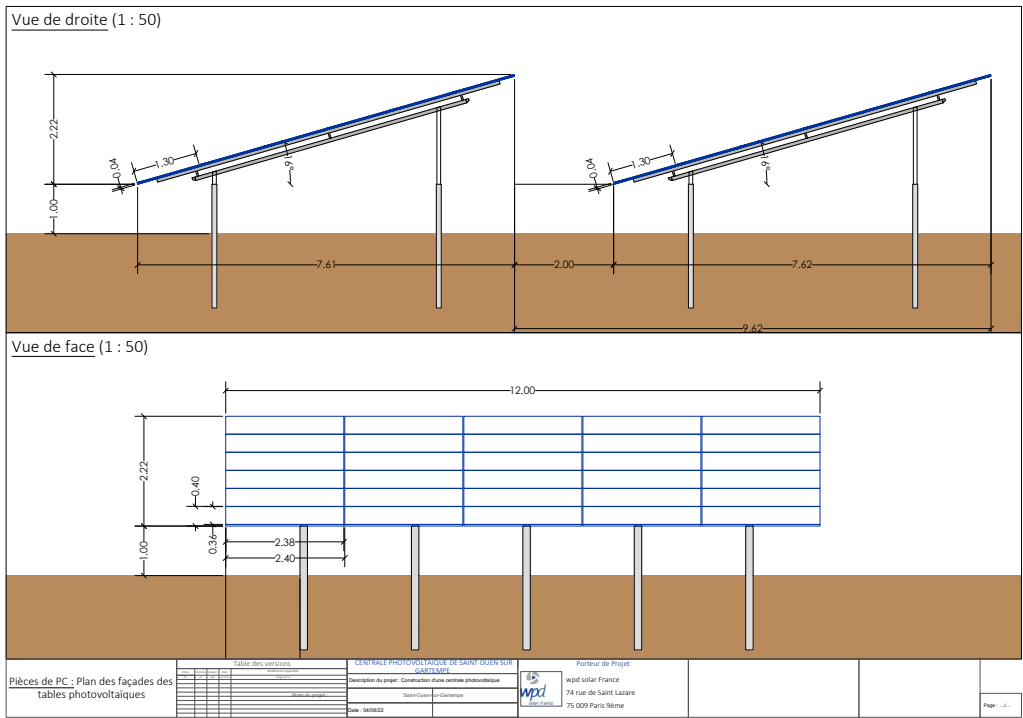


Illustration 4. Coupe technique des tables photovoltaïques (source : WPD Solar)

■ Les clôtures et portails

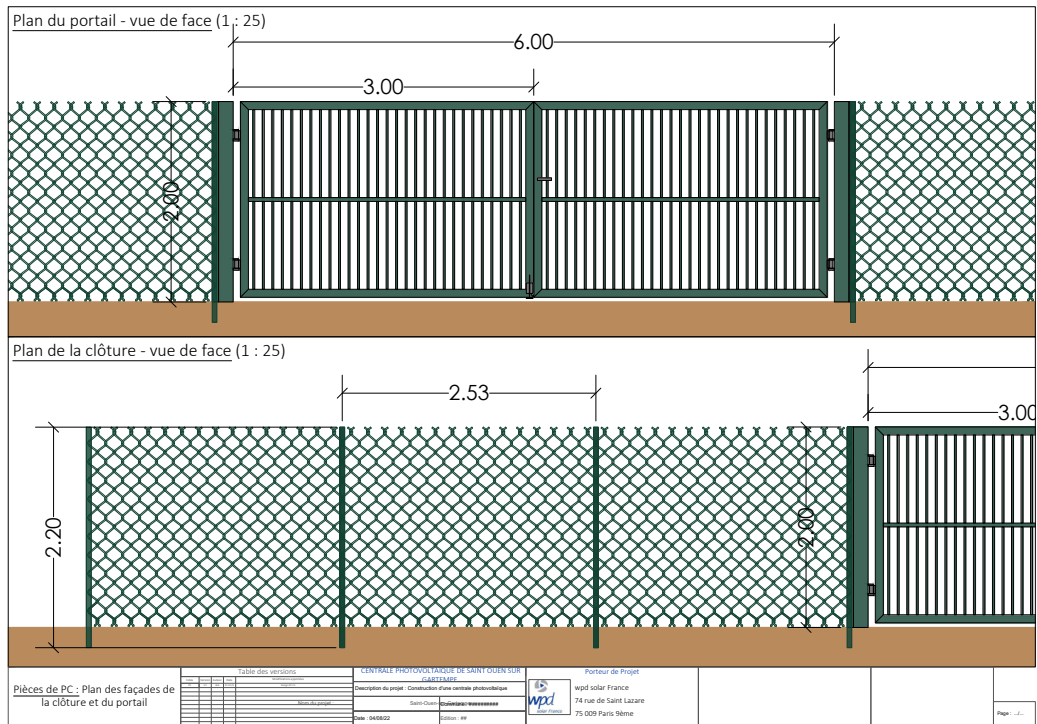


Illustration 5. Coupe technique des clôtures et portail (source : WPD Solar)

■ Les postes de livraison et de transformation

2 postes de livraison / transformation sont présents dans l'enceinte du projet. Ils seront recouverts d'un revêtement de teinte vert mousse (RAL 6005).

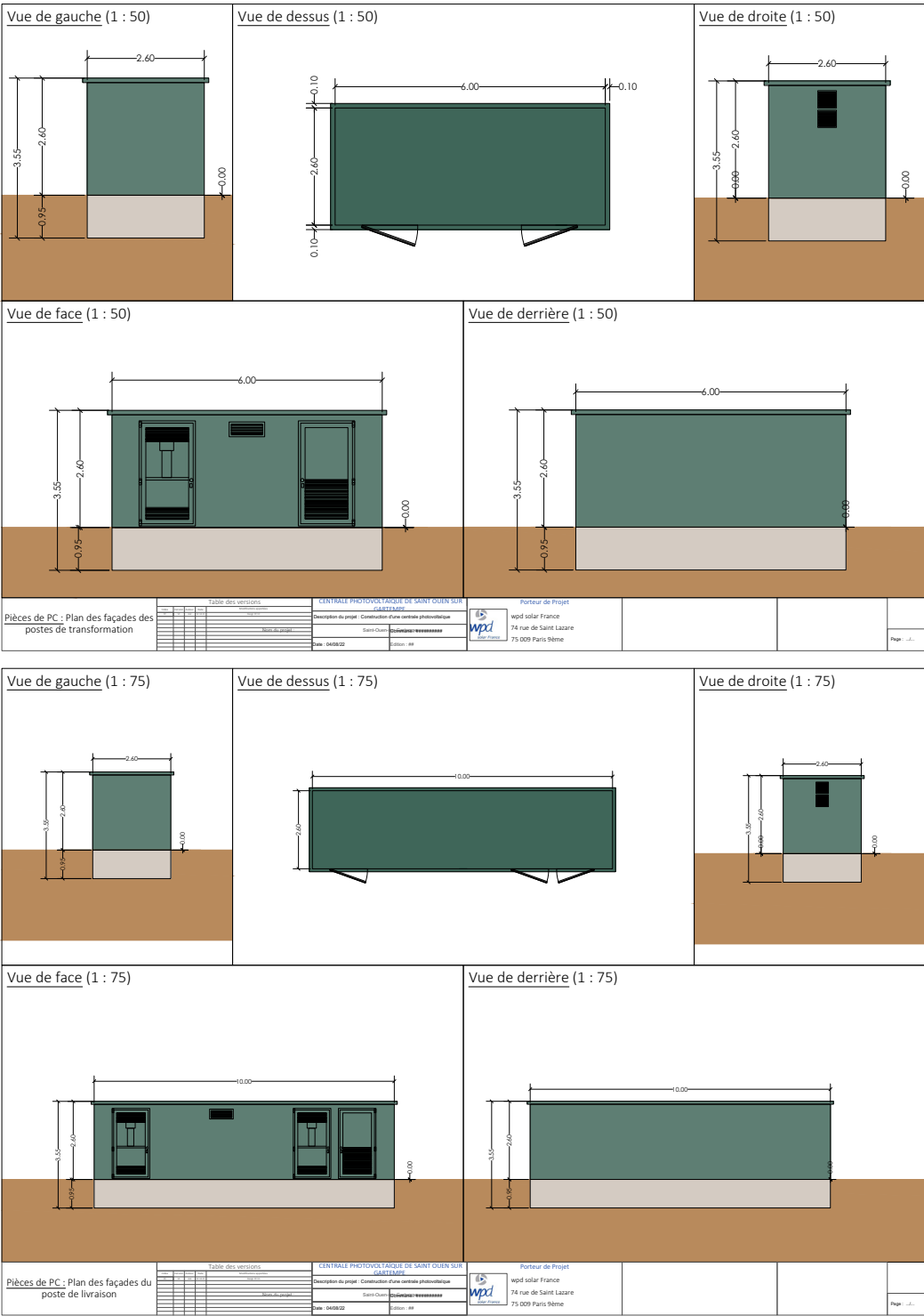


Illustration 6. Coupe technique des postes de livraison / transformation (source : WPD Solar)

■ Le container de stockage

Il sera de teinte vert mousse (RAL 6005)

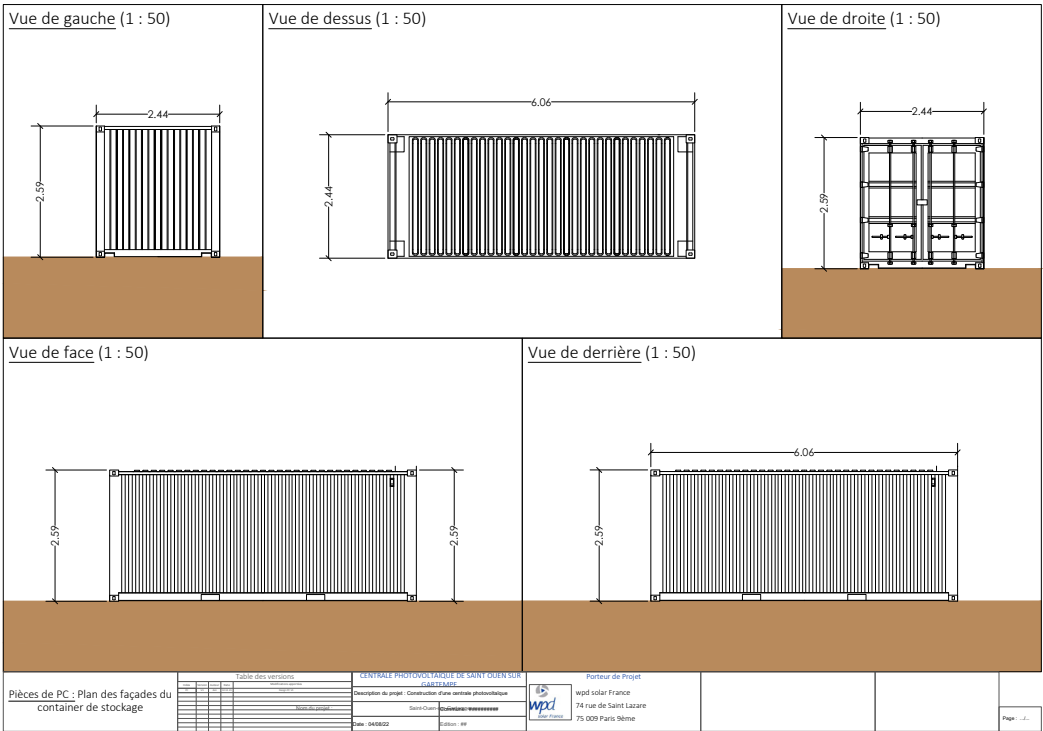


Illustration 7. Coupe technique du container (source : WPD Solar)

■ La citerne souple

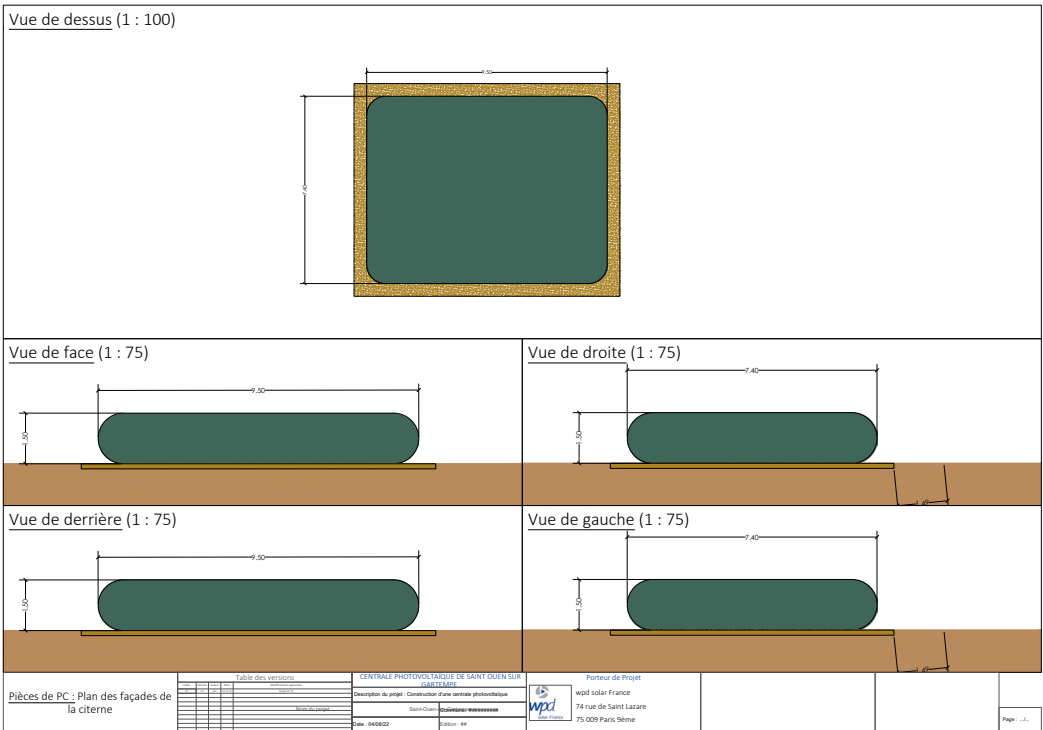
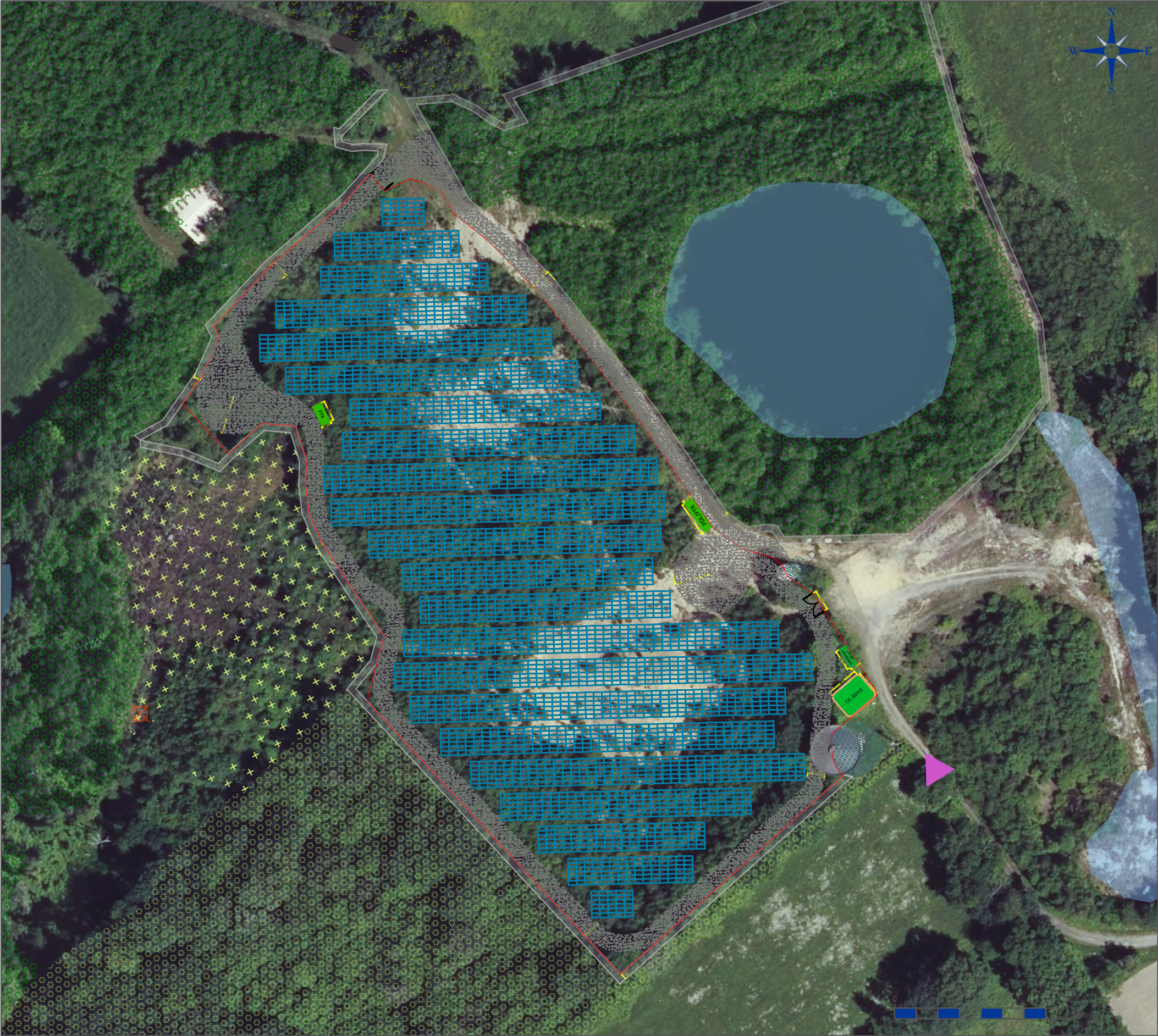


Illustration 8. Coupe technique de la citerne souple (source : WPD Solar)

3.1.2 Plan d'implantation



Récapitulatif technique

Puissance installée : 2.613 MWc Puissance injectée : 2.25 MVA
Type de tables : 6H5 - inclinaison 16°
Pitch ou Pas : 9.62 m Inter-rangée : 2 m
Hauteur bas de table : 1 m Hauteur de table : 3.22 m
Nombre d'accès : 2 portails de 6 m double-battants
Nombre de citerne : 1 x 60 m³
Nombre de bâtiments techniques : 1 PTR et 1 PDL/PTR
Nombre de stockage : 1 container de 20 m³

Récapitulatif des surfaces et des linéaires

Emprise clôturée : 2.22 ha
Emprise du projet : 2,29 ha
Piste interne lourde semi-périphérique avec retournement : 2 925 m²
Piste extérieur d'accès aux portails : 958 m²
Surface des bâtiments techniques : 41.6 m²
Surface du container : 14.7 m²
Surface de la citerne-incendie : 70.4 m²
Surface des tables PV projetées : 12004 m²
GCR PV à la clôture : 58.0 %

Légende du plan

Éléments	
Centrale photovoltaïque	Tables photovoltaïques 6H
	Poste de transformation et de livraison
	Citerne incendie avec plateforme de sable
	Container 20 m³
	Accès au site
	Portail
	Clôture
Environnement Paysage	Piste lourde externe de 4m et interne de 5 m
	Boisement évité à enjeux fort
	Chênaies conservées à enjeux modérée conservée
	Lande à Callune
	Haies existantes à enjeu fort
	Station de flores patrimoniales et protégées
	Plan d'eau
Tamppons du projet	Chapelet de mares d'eau temporaire
	Château d'eau
	Chemin pedestre - largeur de 4 m
2 m Ecart des boisements/chênaies et landes à callune	



wpd solar France

94 rue de Saint Lazare

75 009 Paris

CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE SAINT-OUEN-SUR-GARTEMPE

N° projet : SGO	Edition : Permit Design
Auteur : ALE	Date : 12/07/2022
Porteur de projet : GMO	Ech. 1:1500
Version : V1	Confidentiel : N.A.

Table des versions				
Index	Version	Auteur	Date	Modifications apportées
Permit	V1	ALE	28.03.22	Permit design : Evitement boisement, haies Enj fort et Landes à callune
	V1	ALE	12.07.22	Evitement chemin pedestre, accord SDIS pour l'usage d'une voie pénétrante interne

3.2 Généralités sur la perception d'un projet agrivoltaïque

L'implantation de panneaux photovoltaïques sur une ancienne carrière s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire avec pour objectif la production d'énergie électrique d'origine renouvelable. L'implantation de ces panneaux photovoltaïques participe alors à la mutation des paysages liée à l'évolution des besoins d'une société. L'état initial réalisé dans un premier temps a permis de mettre en évidence les principales sensibilités paysagères et patrimoniales, et la manière dont le site est perçu sur le territoire.

Afin d'aboutir à un réel projet de territoire, l'implantation tient compte de ces caractéristiques paysagères et s'appuie sur les composantes locales pour proposer un projet en adéquation avec les éléments de contexte relevés.

La perception d'un projet de centrale photovoltaïque diffère en fonction de multiples critères :

- L'observateur lui-même, et sa relation au paysage, qui dépend de divers facteurs tels que la culture, l'éducation, l'utilisation du paysage ;
- La position de l'observateur par rapport au projet, et notamment s'il se déplace ou s'il est statique, s'il est proche ou loin, s'il perçoit le projet de manière quotidienne ou ponctuelle... ;
- Les composantes paysagères, et notamment présence ou non de rideaux ou de filtres visuels, les effets de perspective et de fenêtres, les points d'appel, les contre-plongées et les vues plongeantes, les belvédères remarquables...

3.3 Analyse des incidences "brutes"

3.3.1 Phase chantier

Lors de la phase chantier les incidences du projet ne peuvent être complètement évitées et réduites puisqu'elles sont inhérentes à tout chantier. Elles ont toutefois un caractère temporaire et disparaissent ou diminuent fortement une fois la phase chantier terminée. La base vie et les aires de stockages seront situées hors site (localisation exacte non connue) lors de cette phase de chantier. Quelques mesures sont proposées afin de limiter les incidences des travaux :

- Des prescriptions relatives à la propreté et à la gestion des chantiers seront incluses dans les procédures de consultation des entreprises afin de préserver l'environnement, notamment l'environnement paysager.

En effet, les entreprises devront assurer un entretien régulier du site par le ramassage des débris de matériaux ou d'éventuels détritus.

- La propreté du chantier sera suivie par un responsable environnement.
- Le passage des engins de chantiers ne devra pas porter préjudice aux arbres et arbustes sur le site et ses environs. Dans le cas d'une entrave par la végétation, un élagage réduit au strict nécessaire permettra le passage des engins sans porter atteinte à la vie du végétal.
- Vérification de la remise en état du site après travaux et avant la livraison du projet.
- etc.

3.3.2 Phase exploitation

L'analyse des incidences* du projet dans le paysage, en phase exploitation, se base sur une analyse par photomontages. La localisation de ces photomontages, au nombre de 3 pour la présente étude, s'appuie sur les observations de terrain et les conclusions de l'état initial du site mettant en exergue les sensibilités principales du territoire. Aussi, compte tenu du contexte végétal et topographique du territoire, les sensibilités se concentrent aux abords immédiats du site du projet. Il s'inscrit en effet dans un contexte très arboré interdisant toute perception depuis l'espace public (hameaux proches, axes routiers, etc.).

De fait, les 3 photomontages présentés se situent principalement en bordure du projet et des habitations les plus proches.

3.3.3 Méthodologie de réalisation des photomontages

■ Modélisation du parc photovoltaïque et des éléments techniques

Sur la base des éléments techniques fournis par le client (plan masse, relevé topographique, fiches techniques), Auddicé modélise l'ensemble du projet de parc photovoltaïque (panneaux, clôtures, portails, postes de livraisons) sous un logiciel de modélisation 3D.

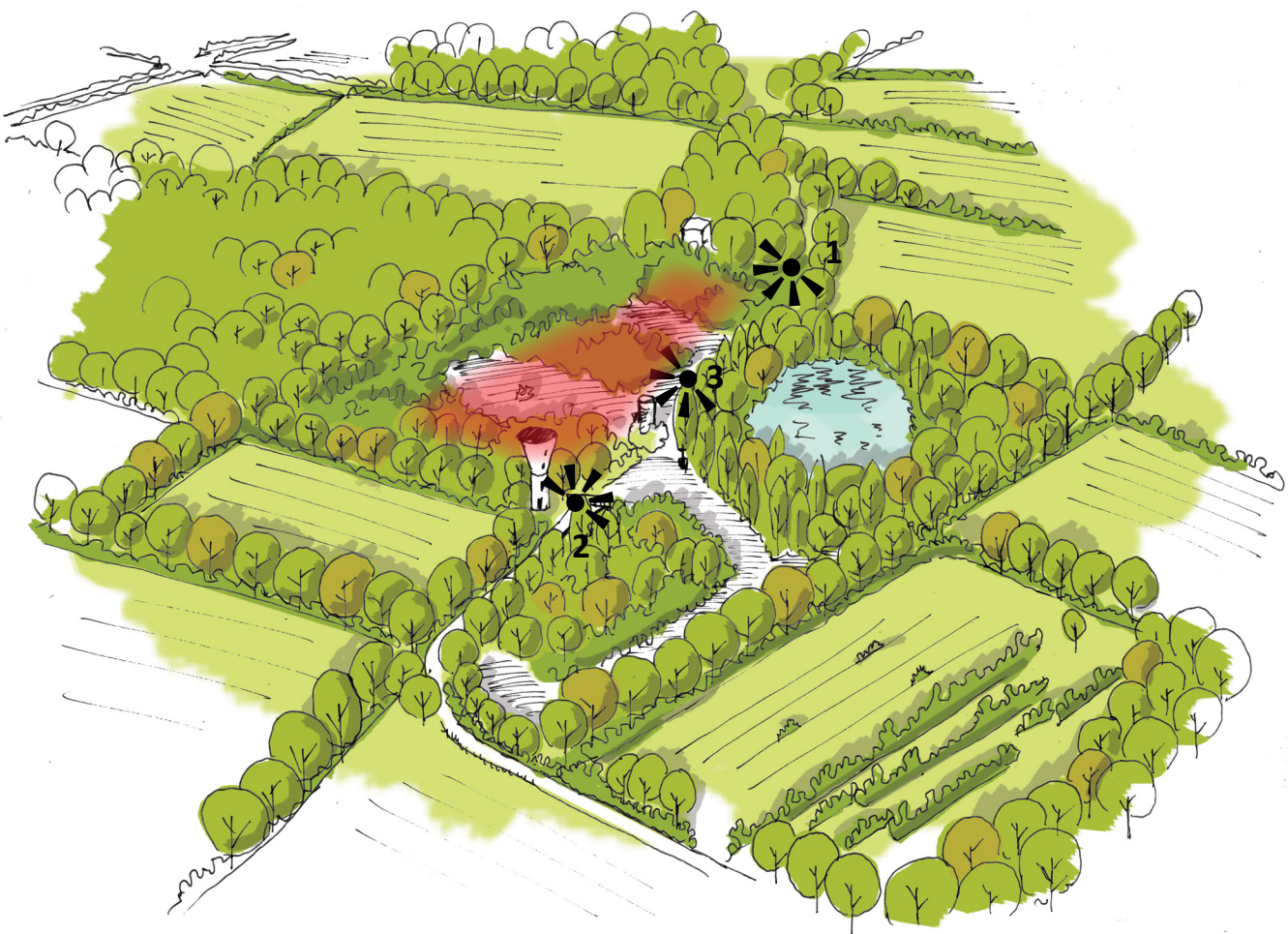
■ Choix des prises de vue

Le choix des prises de vue pour la modélisation des photomontages est réalisé d'un commune accord avec le développeur en prenant en compte le projet et les impacts potentiels afin de garantir une bonne couverture de ces derniers. Les prises de vue sont réalisées à l'aide d'un appareil photo (*Appareil reflex Canon EOS 70D/90D (APS-C) équipé d'un objectif SIGMA Art 20mm (angle de champ horizontal de 58° équivalent 35 mm en 24x36)*).

■ Produits finis

Sur la base des points de vue identifiés, le projet, modélisé en 3D, est intégré dans les panoramas et calé grâce aux éléments de repères présents sur le projet et ses abords (château d'eau, pylône, bâtiment, boisement, etc.). Ce calage permet de garantir un rendu le plus fidèle possible de la réalité.

3.3.4 Présentation des photomontages



Carte 1. Localisation des prises de vue pour les photomontages

N° PM	Localisation
1	Depuis le nord du site
2	Depuis l'entrée de l'ancienne carrière (au pied du château d'eau)
3	Depuis le chemin longeant le projet à l'est

Tableau 2. Récapitulatif des photomontages

**Seront distinguées dans la présente étude, les incidences "brutes" qui évaluent les incidences avant la mise en place de mesures paysagères et les incidences "résiduelles" qui évaluent les incidences du projet après la mise en place des mesures paysagères. L'analyse des incidences "brutes" intègre les mesures d'évitement prises dans le cadre de la conception du projet.*

3.3.5 Carnet de photomontages

■ Vue 1 : Depuis le nord du site

Le site de la carrière, suite à l'arrêt de son activité, a vu se développer de la végétation spontanée ligneuse en son sein. Depuis cette vue, en arrière-plan, cette végétation spontanée est nettement visible.

Le projet vient en lieu et place de cette végétation, modifiant fortement ce micropaysage qui s'est créé. Néanmoins, l'implantation ne modifie pas le paysage externe à la carrière, c'est-à-dire visible depuis le domaine public, permettant ainsi de préserver le cadre paysager arboré.

L'incidence du projet est faible.

ETAT INITIAL



ETAT PROJETE (sans mesures paysagères de réduction)



■ **Vue 2 : Depuis l'entrée de la carrière (au pied du château d'eau)**

L'entrée sur le site de la carrière s'effectue par un chemin de pierre, depuis lequel le site de la carrière n'est que peu voire pas du tout visible du fait du contexte végétal dense. L'entrée est marquée ici par une trame arborée relativement dense, notamment au premier plan.

Le projet vient s'implanter jusqu'à l'entrée de la carrière. De fait, le projet modifie considérablement le site en supprimant une première frange arborée donant à voir les limites du projet photovoltaïque. D'ici, se distinguent notamment la réserve incendie (bâche souple) ainsi que le container de stockage.

L'incidence du projet est depuis ce point de vue forte mais à l'échelle du paysage environnant, celle-ci reste limitée (lieu peu fréquenté, éloignement des premières habitations et voiries publiques).

ETAT INITIAL



ETAT PROJETE (sans mesures paysagères de réduction)



■ **Vue 3 : Depuis le chemin longeant le projet à l'est**

Comme évoqué précédemment, le site de la carrière, suite à son arrêt d'exploitation, a vu se développer une végétation spontanée ligneuse, nettement visible ici. Les deux châteaux d'eau présents sur le site sont également identifiables.

La modification du site par le projet est ici bien visible également. La végétation existante est remplacée par les tables photovoltaïques du projet. Depuis ce chemin, principalement destiné à l'entretien du site et l'accès technique au projet photovoltaïque, le projet est bien visible.

L'incidence du projet est depuis ce point de vue forte mais à l'échelle du paysage environnant, celle-ci reste limitée (lieu peu fréquenté, éloignement des premières habitations et voiries publiques).

ETAT INITIAL



ETAT PROJETE (sans mesures paysagères de réduction)



3.3.6 Bilan des incidences "brutes"

L'analyse des photomontages montre que le projet présente des incidences brutes variables selon le secteur considéré. En effet, les panneaux du secteur Ouest étant situés en retrait d'habitations et en contrebas, ce dernier présente une incidence brute relativement faible. A l'inverse, les panneaux du secteur Est bien qu'implantés en léger retrait des habitations les plus proches, présentent les incidences visuelles les plus fortes.

THÈME	LOCALISATION	SENSIBILITÉS	NATURE DE LA SENSIBILITÉ	INCIDENCES BRUTES
Aire d'étude rapprochée des 3 km				
Paysage	D25	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle
Paysage	Chemin d'accès	Faible	Perception de la ZIP	Faible (mais forte au sein du site lui-même)
Paysage	ZIP	Forte	Préservation d'un milieu aquatique	Nulle
Paysage / Lieu de vie	Lieux-dit La Barrière et Luchapt	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle
Tourisme	Sentier des Pierres Blanches	Modérée	Covisibilité sur une portion du sentier à proximité de la ZIP	Nulle (préservation du boisement)
Aire d'étude éloignée				
Paysage	Axes routiers principaux	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle
Paysage / Lieu de vie	Le Dorat et Saint-Ouen-sur-Gartempe	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle
Patrimoine	Le Dorat et Saint-Ouen-sur-Gartempe	Nulle	Covisibilité avec la ZIP	Nulle

Tableau 3. Synthèse des incidences brutes

3.4 Phase démantèlement

À l'issue de la période d'exploitation, le site pourra être destiné à un second projet photovoltaïque.

Il est ici considéré que les incidences du démantèlement seront analogues à celles de la phase chantier, car il paraît complexe d'anticiper les incidences à si long terme étant donné les évolutions probables du contexte paysager.

3.5 Effets cumulés

3.5.1 Cadre légal

L'article R 122-5 (II 5° e) du Code de l'environnement précise les projets à prendre en compte :

« Les projets existants sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont été réalisés.

Les projets approuvés sont ceux qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact, ont fait l'objet d'une décision leur permettant d'être réalisés.

Sont compris, en outre, les projets qui, lors du dépôt du dossier de demande comprenant l'étude d'impact :

- ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une consultation du public ;
- ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage ».

3.5.2 Avis rendus sur les projets par la MRAE (Mission Régionale d'Autorité Environnementale)

Les sources d'informations consultées sont les suivantes :

- Avis rendus sur projets par la MRAe en Région Nouvelle-Aquitaine ;
- Avis rendus sur les projets par l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable.

Les sources d'information ont été consultées en Mars 2024.

Seul le projet éolien des Portes de Brame Benaize a été identifié dans un rayon de 5 km autour du projet photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe. Du fait du contexte intimiste du paysage et de l'éloignement, aucun effet cumulé n'est relevé.

3.6 Mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement

La définition de l'implantation a consisté en la recherche du meilleur parti tout en considérant de multiples facteurs locaux. Compte-tenu de la configuration du site du projet, des ajustements ont été nécessaires afin de dessiner un projet de moindre incidence. Ces ajustements ont été intégrés soit dès la conception (mesures d'évitement), soit a posteriori dans les cas où l'incidence ne peut être évitée (mesures de réduction et de compensation).

3.6.1 Mesure d'évitement (E)

■ 1-Préserver les franges arborées en limite nord et ouest

Le projet prévoit une préservation complète des boisements qui ceinturent le site du projet permettant ainsi de limiter toute perception du projet depuis les espaces publics environnants (sentier de randonnée, voirie publique, hameau Luchapt).

Aucun coût n'est associé à cette mesure.

3.6.2 Mesure de réduction (R)

Pas de mesure de réduction

3.6.3 Mesure d'accompagnement

Pas de mesure d'accompagnement

3.7 Analyse des incidences "résiduelles"

3.7.1 Choix des prises de vue

Les photomontages présentés précédemment intègrent les mesures d'évitement. Aussi, aucun photomontage n'est à nouveau présenté ci-après.

3.7.2 Bilan des incidences "résiduelles"

THÈME	LOCALISATION	SENSIBILITÉS	NATURE DE LA SENSIBILITÉ	INCIDENCES BRUTES SECTEUR OUEST	MESURES ERC(A)	INCIDENCES RÉSIDUELLES SECTEUR OUEST
Aire d'étude rapprochée des 3 km						
Paysage	D25	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle	E1	Nulle
Paysage	Chemin d'accès	Faible	Perception de la ZIP	Faible (mais forte au sein du site lui-même)	E1	Faible (mais forte au sein du site lui-même)
Paysage	ZIP	Forte	Préservation d'un milieu aquatique	Nulle	E1	Nulle
Paysage / Lieu de vie	Lieux-dit La Barrière et Luchapt	Nulle	Perception de la ZIP	Nulle	E1	Nulle
Tourisme	Sentier des Pierres Blanches	Modérée	Covisibilité sur une portion du sentier à proximité de la ZIP	Nulle (préservation du boisement)	E1	Nulle (préservation du boisement)
LIEU DE VIE	Lieu-dit La Relandière	Forte	Altération du paysage du quotidien / Perception du projet	Nulle	E1	Nulle
Aire d'étude éloignée						
PAYSAGE	Abords de la ZIP Ouest et Est	Modérée	Perception du projet depuis la route Sud (voie de desserte des lieux dits La Dallerie et la Relandière)	Nulle	/	Nulle
PAYSAGE	Route de crête au sud	Modérée	Perception du projet depuis la route de crête (voie de desserte des lieux dits La Grande Maison, la Perrière)	Nulle	/	Nulle
TOURISME	Sentier équestre	Modérée	Perception ponctuelle à hauteur du Mont Porcher	Nulle	/	Nulle

Tableau 4. Synthèse des incidences brutes

3.7.3 Mesure de compensation (C)

Aucune mesure de compensation envisagée.

3.8 Analyse de l'évolution du site (scénario de référence)

D'après les modifications apportées par décret le 29 juin 2021 à l'article R122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comprendre : *"Une description des aspects pertinents de l'état initial de l'environnement, et de leur évolution en cas de mise en oeuvre du projet ainsi qu'un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en oeuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport à l'état initial de l'environnement peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles"*.

THÈME	ETAT INITIAL	EVOLUTION PROBABLE SANS LE PROJET	EVOLUTION PROBABLE AVEC LE PROJET
PAYSAGE	■ A l'échelle de l'aire d'étude éloignée La grande majorité du paysage est caractérisée par ce paysage homogène dans sa perception. En effet, malgré de subtiles variations topographiques qui animent le paysage, ce dernier se compose d'une trame bocagère relativement bien préservée qui cadre des parcelles orientées vers l'élevage principalement ovin et bovin. Ce maillage bocager permet alors de multiplier les écrans visuels permettant une découverte du territoire progressive où très peu de percées lointaines sont proposées.	Pas d'évolution probable	Pas d'évolution probable
	■ A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée Le paysage de l'aire d'étude rapprochée présente un contexte paysager relativement cloisonné par le maillage bocager qui le compose. En effet, nombreuses sont les haies arborées et/ou multistrates qui délimitent les parcelles et bordent les voies. Ponctuellement, certaines parcelles sont bordées de clôtures ponctués d'arbres permettant de bénéficier de zones de respiration visuelle, où des échappées visuelles sont possibles latéralement. Sur les secteurs plus cloisonnés, l'accès aux parcelles permettent la création d'une trouée très ponctuelle permettant au regard de distinguer furtivement un paysage plus profond, le plus souvent délimité par une autre haie bocagère.	Peu d'évolution probable : maintien des zones de pâtures, notamment au sein de la ZIP et à proximité immédiate (périmètre de protection du captage AEP et contraintes associées)	Peu d'évolution perceptible. Seul le paysage du site de l'ancienne carrière est modifié de manière notable. La modification du paysage n'est pas définitive. Le projet photovoltaïque est un projet réversible et démontable.
PATRIMOINE	La commune du Dorat concentre, à l'échelle du territoire d'étude, la grande majorité du patrimoine protégé.	Pas d'évolution probable	Pas de covisibilité avec les édifices et sites protégés
TOURISME	Plusieurs sentiers pédestres, dont un passant à proximité de la ZIP	Pas d'évolution probable	Pas de modification du paysage traversé par les sentiers piétons.

Tableau 5. Synthèse des incidences brutes

Il s'agit de l'évolution la plus probable en fonction des données connues à l'instant t. Aucune échelle de temps n'est précisée étant donné que l'évolution d'un site dépend de facteurs anthropiques et climatiques non prévisibles.

3.9 Conclusion de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique

Le projet de parc photovoltaïque de Saint-Ouen-sur-Gartempe s'inscrit dans un paysage globalement marqué par un plateau bocager ondulé par le creusement de plusieurs vallées. Ce dernier est relativement bien préservé qui cadre des parcelles orientées vers l'élevage principalement ovin et bovin. Ce maillage bocager permet alors de multiplier les écrans visuels permettant une découverte du territoire progressive. La vallée de la Gartempe, comme évoqué précédemment, correspond au cours d'eau principal du territoire d'étude. Celui-ci présente un profil en "V" relativement encaissé, sur une profondeur supérieure à 40m, dont les versants sont occupés principalement par des boisements mais également des pâtures ceinturées par une trame bocagère dense et continue.

L'emprise du projet exclut certaines parties de la ZIP de sorte à se mettre en retrait de certaines zones de l'ancienne carrière (plan d'eau notamment). Il s'inscrit dans un cadre boisé existant permettant une très grande discrétion dans le paysage proche comme lointain. Ce n'est qu'à l'échelle de l'emprise du projet que les incidences notables sont identifiées avec une modification importante du milieu (suppression de végétaux spontanés ligneux). Néanmoins, ce projet étant situé en retrait du domaine public, seuls les gestionnaires du site (accès aux châteaux d'eau notamment) et du projet photovoltaïque accèderont au site.

Au terme de l'expertise paysagère, patrimoniale et touristique, le projet de Saint-Ouen-sur-Gartempe présente une bonne insertion dans le bassin paysager en appliquant notamment les mesures d'évitement.